

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 19 octobre 2018

6^{ème} Commission

N° CD-2018-4-6-1

Service instructeur

DEVI - Direction de l'environnement et du cadre
de vie

Service consulté

SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ANNEE 2018

Résumé : Le Département du Haut-Rhin est, de longue date, un acteur engagé du développement durable. Ses politiques innovantes en matière d'accompagnement des personnes, notamment dans le cadre de l'action sociale et de protection de l'environnement, en témoignent.

Le rapport de développement durable est un outil de travail qui doit permettre, selon le législateur, d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique. Il met ainsi en lumière les actions et politiques du Département de nature à améliorer la situation en matière de développement durable. Ce bilan présente également des pistes d'amélioration, de nouvelles transversalités et de créativité de la collectivité haut-rhinoise en interne ou avec ses partenaires. De l'environnement à l'action sociale, en passant par les routes ou la culture, ce rapport synthétise le travail de la collectivité mais aussi la vision d'un futur soutenable de proximité face aux enjeux climatiques, à ceux de la transition énergétique et des nouveaux modèles de société.

L'année 2018 a ouvert de nouveaux champs de réflexion permettant de faire évoluer les modes d'intervention et de faire face aux responsabilités de la collectivité dans un contexte économique, institutionnel et financier complexe. La fermeture annoncée de la centrale nucléaire de FESSENHEIM a placé le département au cœur des enjeux de la transition énergétique et écologique mais aussi des défis de la reconversion économique.

Le Département a voulu, en 2018, donner l'élan d'une redynamisation des exigences en matière de développement durable, lesquelles devront se placer toujours plus en amont des décisions mais aussi en tant qu'objectifs des politiques départementales et non plus comme variables.

Préambule : contexte réglementaire, de définition du développement durable et du rôle du Département

↳ Le cadre législatif et réglementaire

Depuis le décret du 17 juin 2011, issu de la loi Grenelle 2, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport récapitulatif de leurs actions engagées en faveur du développement durable. Ce rapport vise à démontrer, au-delà des réalisations concrètes à un instant T, la manière dont une collectivité avance vers des « démarches unifiées » au service d'un développement durable de son territoire, enjeu éminemment politique sur lequel les élus locaux ont pris au travers des choix de politiques publiques qu'ils mènent ou des dynamiques locales qu'ils accompagnent.

Le rapport de situation en matière de développement durable des collectivités territoriales doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable inscrites au code de l'environnement (article L 110-1) :

- 1. lutte contre le changement climatique,**
- 2. préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,**
- 3. épanouissement de tous les êtres humains,**
- 4. cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,**
- 5. dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.**

S'ajoutent à ces obligations, les exigences de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, laquelle a des objectifs visant à :

- réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990 (facteur 4) ;
- diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- baisser la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.

La loi fixe, en effet, des objectifs nationaux de décarbonation et de réduction de la consommation d'énergie, qui doivent être déclinés au niveau des collectivités locales.

Afin de rendre l'exercice du rapport développement durable le plus pertinent possible au fil des ans, le bilan et l'analyse des politiques de la collectivité doivent être réalisés au regard des 5 finalités citées plus haut, quelle que soit l'étendue de ses compétences. Ainsi, même si une collectivité n'a pas de politique ou d'actions directes dans ce domaine, elle peut légitimement s'interroger sur les impacts des actions qu'elle mène dans ses autres champs de compétences.

Le cadre de référence national renvoie ainsi à des politiques territoriales qui dépassent les compétences obligatoires de certaines collectivités.

Les Départements ont, par conséquent, leur part à accomplir et poursuivent leurs actions en faveur de la lutte contre le changement climatique notamment au travers du développement des énergies renouvelables et de la résorption de la précarité énergétique.

↳ Une définition évolutive du développement durable

« Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », cette définition du rapport BRUNDTLAND, document de base des travaux du sommet de RIO, date de 1987.

Cette vision globale permettrait de sortir de l'antagonisme économie/environnement.

L'approche coopérative visant à concilier intérêt économique, protection de l'environnement et amélioration des conditions sociales ne se dément pas au fil de l'actualité. Mais, depuis le rapport Brundtland, 30 ans ont passé. Le développement durable, devenu une valeur nouvelle se renouvelle et s'adapte aux nouvelles urgences, aux évolutions, aux blocages qui semblent parfois insurmontables mais aussi aux modes de vie.

La signature de l'accord de Paris à l'issue de la COP 21 (21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) en 2017 rappelle l'urgence du danger et vise à contenir la hausse moyenne de la température sous le seuil critique des 2°C. Un grand nombre de travaux de chercheurs semblent indiquer que les orientations actuelles des politiques publiques nationales, régionales et locales ne sont cependant pas de nature à inverser les tendances lourdes actuelles du développement. Les résultats ne sont pas encore au rendez-vous, ni à l'échelle mondiale, ni à l'échelle nationale (point d'étape du Plan Climat national - juillet 2018).

L'opinion publique et les institutions se rendent compte que les progrès pourront se faire grâce à une prise de conscience individuelle et à des actions locales.

↳ Les nouvelles transitions

Développement durable, transition écologique, transition énergétique, changements climatiques, les terminologies se croisent mais parle-t-on de la même chose ?

- L'énergie

Le développement de nos sociétés repose sur l'énergie. Nos pays industrialisés développés ont un modèle de croissance économique très consommateur d'énergie, en particulier des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole), polluantes, fortement émettrices de gaz à effet de serre (GES) et responsables du réchauffement climatique.

- Le développement durable

Le modèle contemporain de développement économique mais aussi de gaspillage et de pollution détruit nos ressources vitales élémentaires. La question centrale vient de ce constat et se pose en ces termes : ce développement est-il durable ou plutôt soutenable (sustainable development) ?

Ce modèle n'étant pas viable, il faut converger vers un modèle de société moins destructeur, plus équitable, économe en énergie, respectueux de l'environnement, et favorisant le renouvellement des ressources.

- La transition : un changement par étapes

Le monde ne peut modifier son cours brusquement, on parle alors de "transition". Transition écologique, énergétique (bâtiment, transport, énergie, consommation responsable, finance verte...). La transition énergétique (selon un modèle repensé) est un levier puissant pour lutter contre le dérèglement climatique et s'y adapter.

↳ Le Département, "brique de base" du développement durable

Des visions renouvelées du découpage territorial, des événements comme la fermeture de la centrale de Fessenheim, les mutations actuelles, ressenties sur les plans social, économique, politique et culturel, interrogent les décideurs locaux et les habitants qui vivent ainsi cette temporalité de transition.

Aujourd'hui, au vu des enjeux de la crise économique, énergétique et écologique, il importe de mieux faire connaître et partager les choix originaux et efficaces mis en œuvre dans le Haut-Rhin dans de nombreux domaines, et ceci souvent de longue date. La transition écologique, énergétique, sociale et économique implique, en effet, un nouveau regard de la société.

Le Département du Haut-Rhin partage l'approche qu'une intervention à l'échelle territoriale augmente les chances d'être plus efficace qu'au niveau global parce que les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions souvent multi-partenariales plus commodes à organiser au niveau local, les interdépendances entre acteurs étant plus aisées à prendre en compte.

Se situant au croisement des différents enjeux sociétaux, le Département s'avère un acteur clé qui pourra impulser une nouvelle vision en redynamisant le dialogue entre tous les acteurs trop souvent contraints dans leur sphère de travail traditionnel.

La nécessité de trouver des solutions à des problèmes concrets incite au décloisonnement des logiques institutionnelles. L'articulation à trouver entre les trois dimensions constitutives du "développement durable" – le social, l'écologique et l'économique – se trouve au niveau local car c'est à cette échelle que les contradictions apparaissent avec le plus de force.

« Si vous avez l'impression d'être trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir. »

Le Dalai Lama

Disposant d'une culture professionnelle développée sur le plan technique, le Département du Haut-Rhin a, entre autres, comme caractéristique de partir du local vers le global et de confronter les diagnostics d'experts à la réalité du terrain pour fonder son action. Cette posture de proximité et d'action permet à la collectivité de s'engager sur des objectifs fiables, concrets et atteignables.

↳ Un historique de la démarche du Département en matière de développement durable

Le Département a toujours été soucieux de ses paysages et de ses richesses écologiques mais aussi de son développement économique. Fort d'une sensibilité régionale aux questions écologiques, à l'instar de ses voisins allemands « umweltbewusst », d'une expérience antérieure conséquente, de la variété de ses compétences, il a pris en compte très tôt les valeurs du développement durable. Il est vrai, malgré tout, que la conscience environnementale (éducation à l'environnement, sauvegarde de la cigogne et du castor, politique de l'eau, opération Haut-Rhin Propre, brigades vertes, ...) n'associait alors pas encore le pilier social et économique du développement durable.

Dès le début des années 2000, le Conseil Départemental du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche volontariste et précoce de développement durable. Celle-ci s'est notamment concrétisée par la mise en place des Plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) et d'un Plan Energie adopté en 2007. Progressivement, l'ensemble des politiques départementales a été intégré, formalisé en mars 2014 dans une démarche globale, dénommée PLANETES 68 (Plan Local d'Actions pour les Nouvelles Energies et la Transition Energétique), et accompagnée d'un Programme Opérationnel 2014-2020 d'actions conjuguées, incluant le Plan Climat Energie Territorial (PCET) règlementaire conformément aux lois Grenelle I et II et au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Le Département a engagé des actions dans les 6 domaines suivants :

- la sobriété énergétique au sein de la collectivité ;
- l'incitation à la sobriété énergétique des tiers ;
- l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- la production d'EnR en régie ;
- le développement des EnR dans les territoires ;
- les leviers économiques de la transition énergétique ;
- la prise en compte des nouveaux enjeux sociétaux ;
- l'action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité.




Le programme Planètes 68 a été conçu de manière évolutive et il s'agit de s'adapter aux nouveaux enjeux. Comme le rappelle Dominique PESTRE, historien des sciences, le développement durable n'est pas « une chose ou une pratique univoque dont nous pourrions simplement dire la vérité » ; il évoque une multitude de points de vue et d'évolution possible des modèles de développement et de nos modes actuels de production et de consommation. La démarche Planètes 68 évolue dans cet esprit.

Un *conseiller délégué au développement durable* a été nommé par l'assemblée départementale, en janvier 2018, afin de redonner une dynamique du développement durable lequel devient un socle des projets départementaux et non une variable. En nommant un élu référent du sujet dont la mission comporte exclusivement le développement durable, il s'agit de montrer qu'une réelle commande politique est formulée, laquelle sera retranscrite dans la prochaine mouture du rapport de 2019.

↳ La méthodologie

Le rapport est rédigé par la Direction de l'environnement, de l'agriculture et du cadre de vie, plus particulièrement par la Mission Planètes 68. Les différentes directions et les services de l'administration départementale concernés actualisent les parties les concernant ainsi que les fiches détaillant leurs actions dont certaines sont extraites et intégrées au présent document.

Chaque pilote d'une action labélisée Planètes 68 peut établir un bilan synthétique de l'activité menée au travers d'indicateurs de résultats et d'indicateurs de réalisation ; une appréciation peut être également apportée quant au niveau de mise en œuvre de l'action de la manière suivante :

Objectifs tenus, bons résultats	
Objectifs tenus partiellement, résultats globalement satisfaisants	
Objectifs non tenus, action posant question	

Depuis 2016, les conséquences de l'application des lois de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ont rendu certaines fiches caduques notamment dans le domaine des transports et des décrets en raison des transferts de compétences. Elles sont retirées du présent document. En revanche, il est apparu nécessaire de mettre en exergue les thématiques impactées par le dossier Post-CNPE de Fessenheim.

Ce rapport dresse un état des lieux actualisé des interventions et priorités départementales œuvrant en faveur des 5 piliers du développement durable. Il reprend les données collectées auprès des services à l'été 2018 et ne constitue pas un recensement exhaustif.

Le présent rapport va présenter d'une part, les actions stratégiques menées sur le territoire au titre des politiques publiques et, d'autre part, celles engagées sur le patrimoine et les services de la collectivité dans une démarche d'exemplarité. Plutôt que de rechercher l'exhaustivité des actions menées comme pour les premières éditions de ce rapport, les différentes finalités seront essentiellement illustrées par des actions conduites dans le cadre de « Planètes 68 » dont certaines trouveront un écho particulier dans le cadre de ce qui est désormais communément appelé le « Post Fessenheim ».

↳ Le rapport développement durable, outil informatif et prospectif

Ce bilan permet de débattre des stratégies et encourage un débat autour de la mise en œuvre du développement durable dans l'action de la collectivité entre élus et techniciens au sein de l'administration elle-même, et également avec les citoyens.

L'approche pragmatique et technique, ligne force du travail départemental, a aussi son revers, celui de mettre modérément l'accent sur les aspects liés à la communication. Le rapport développement durable constitue de la sorte un outil permettant de valoriser les actions du Conseil départemental et leur cohérence.

Afin de rendre les actions en matière de développement durable plus visibles, un calendrier 2018 du développement durable (voir ci-dessous) a été initié en parallèle de la nomination du conseiller départemental délégué au développement durable. Son élaboration a permis de rendre la thématique plus lisible tout en mettant en avant la cohérence des actions. A ce stade, le calendrier a été présenté en Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie et constitue un cadre de référence fixant des objectifs à remplir en interne. Il permet également de partager l'information sur les événements. Ainsi, ces derniers, initiés par le Département (Haut-Rhin Propre, le bio à la cantine, la semaine « ça turbine dans le Haut-Rhin, etc.) ou les déclinaisons dans les cadres de journées internationales ou nationales (Semaine nationale de réduction des déchets, Semaine des alternatives aux pesticides, etc.) démontrent une implication pragmatique dans les enjeux de développement durable ainsi que le souci de sensibiliser la population, en se basant sur les connaissances et l'ingénierie du territoire.

Le rapport 2018 sur le développement durable permet également d'outiller la réflexion sur les actions à venir du Département et de rendre compte aux Haut-Rhinois et Haut-Rhinoises. Il s'intègre ainsi au calendrier de développement durable.

Focus : calendrier du développement durable 2018

22 février : « Je mange bio local, c'est génial » = 24 collèges et 11.500 élèves participants

5 juin : journée mondiale de l'environnement

Mise en valeur d'actions de sensibilisation à l'environnement en liaison avec les centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE)

6-7-8 avril : Opération Haut- Rhin propre, action citoyenne de ramassage de déchets lancée dès 1973. En 2018, 48.600 sacs et 78.800 paires de gants ont été distribués aux centaines de bénévoles qui ont ramassé des dizaines de tonnes de détritrus.

7 juin : « Je mange bio local, c'est génial » = 29 collèges et 12.247 élèves participants

17 juin : inauguration de l'Espace Naturel Sensible de DURMENACH

Mise en valeur des politiques départementales en matière d'ENS, de préservation des arbres remarquables, d'actions de sensibilisation à l'environnement en liaison avec le CINE d'ALTENACH et de travaux soutenus dans le cadre des GERPLAN

15 septembre : Conférence « arbres remarquables » à la médiathèque du Sundgau

1^{er} octobre : conférence de presse de la Présidente sur l'opération « ça turbine » et lancement du projet d'ombrières sur le parking de l'Ecomusée d'Alsace

8 au 12 octobre : semaine du goût « Je mange bio local, c'est génial »

Animations par les arboriculteurs dans les collèges sur le thème du jus de pomme (ST AMARIN : 8 octobre + THANN : 11 octobre)

Lancement de l'action « Bio » de l'OPABA dans 5 collèges le 11 octobre

Du 8 au 20 octobre : exposition Arbres remarquables, Hall de l'Hôtel du Département

15 au 19 octobre – Semaine « ça turbine dans le Haut-Rhin » organisée par le Département

19 octobre : rapport de situation en matière de développement durable présenté en Conseil départemental dans le cadre du débat des Orientations Budgétaire 2019.

17-25 novembre : Semaine européenne de réduction des déchets (SERD)

24 novembre : Sainte Catherine, mise en valeur des actions en faveur du patrimoine arboré (arbres remarquables, forêts, vergers, arbres d'alignement, arbres des collèges, actions en partenariat avec les arboriculteurs...)

« Zéro Phyto » : En 2018, des réunions avec le Conseil départemental du Bas-Rhin pour définir des actions communes : organisation de deux sessions « Labo vert » pour former les agents techniques de 15 Collèges haut-rhinois et 15 Collèges bas-rhinois à la reconnaissance de maladies et ravageurs et à l'utilisation de techniques alternatives adaptées, et développement de l'opération « Un carré pour la biodiversité » dans les Collèges haut-rhinois et bas-rhinois.

A. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques

L'année 2018 a permis de donner un nouvel éclairage à cette thématique puisqu'elle a été un champ interne des réflexions au Département, en lien avec les autres collectivités locales, autour de la fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim, permettant ainsi une mobilisation des acteurs du territoire impacté. Un *Plan de transition énergétique haut-rhinois* a d'ailleurs été proposé et présenté à l'Etat au début de l'année.

La Présidente du Conseil départemental a donné un objectif : un Département alimenté par des énergies renouvelables d'ici 20 ans.

• Les évolutions climatiques

Le Département va subir des conséquences liées aux évolutions climatiques qui vont en s'amplifiant. Les risques naturels liés à l'eau tels que les inondations causées par les crues et débordements des cours d'eau, l'érosion hydrique des sols par les coulées d'eaux boueuses et la submersion des surfaces par les remontées de nappes, sont les risques que l'on peut qualifier de « majeurs » sur le territoire alsacien. A cette liste il convient de rajouter les phénomènes liés à la circulation atmosphérique (tempêtes et vents violents) et les phénomènes météorologiques tels que la grêle, la foudre etc. Tous ces phénomènes sont amenés à s'amplifier suite au changement climatique, plaçant notre département en toute première ligne, puisque 60 % de la population haut-rhinoise se trouvent dans des zones à risques protégées par 1 000 ouvrages hydrauliques et 200 km de digues.

Les épisodes de canicules seront également de plus en plus fréquents selon différentes hypothèses scientifiques. Les conséquences sont multiples selon une étude la Direction régionale de l'environnement, de l'agriculture et du logement (DREAL) pour le territoire alsacien :

- un risque sanitaire dans les zones urbaines avec les pics de la pollution par l'ozone,
- les sécheresses font que le sapin et le hêtre apparaissent comme les essences les plus vulnérables au changement des conditions hydriques en Alsace,
- une augmentation des précipitations hivernales sur les sols agricoles aggravant le risque de type « coulée de boue »,
- la baisse du débit estival du Rhin rendant la navigation délicate en aval de l'Alsace,
- les débits moyens et étiage des cours d'eau en diminution l'été.

• L'action du Département

Partant de ces hypothèses, il s'agit d'affronter les enjeux en les identifiant et d'alimenter la réflexion départementale à l'instar du programme de recherche action *Clim'Ability*, sur une caractérisation précise de l'Alsace et du Rhin Supérieur du point de vue des risques climatiques.

Afin d'assurer sa compétence de *solidarité des territoires*, le Département s'interroge sur les vulnérabilités climatiques (eau, coulées de boue, digues, barrages, biodiversité) et agit afin de proposer des services appropriés, des réponses prospectives à de nouveaux besoins et des perspectives établies sur la base de ses connaissances expertes de terrain.

Dans ce contexte, la maîtrise de l'énergie constitue aujourd'hui également un enjeu majeur pour les pouvoirs publics, sous un angle à la fois environnemental et économique : elle renvoie à la problématique du réchauffement climatique et de l'alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l'économie globale et sur les budgets des ménages.

Le PCET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Celui du Département du Haut-Rhin a été adopté en même temps que la démarche « Planètes 68 » lors de la séance du Conseil départemental le 13 mars 2014. Ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter,
- le programme des actions à réaliser afin, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre GES, conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l'énergie et au climat,
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Les Départements, depuis la loi de transition énergétique de 2015 ne sont plus dans l'obligation de mettre en place ce plan. Le plan climat-énergie territorial constitue dorénavant le volet climat du projet global du Département du Haut-Rhin en matière de développement durable.

• **La maîtrise de l'énergie**

Concernant l'énergie, le Conseil départemental recherche des économies d'énergie à réaliser dans des bâtiments départementaux et réalise des études de potentiel d'énergies renouvelables. Cela permet aujourd'hui à notre collectivité de récolter les premiers fruits de son implication active dans la production locale d'énergie renouvelable (EnR) en encaissant des recettes provenant de panneaux photovoltaïques installés sur des toitures et des sept turbines installées (dont 6 produisent de l'électricité) sur le canal déclassé du Rhône au Rhin ; une régie autonome d'électricité a été mise en place à cette fin. De même, les études déjà menées sur la sobriété énergétique de nos bâtiments a permis de stabiliser nos coûts malgré une hausse constante du prix de l'énergie.

Le programme opérationnel 2014-2020 de « Planètes 68 » regroupe à la fois des actions déjà engagées mais aussi des projets ayant émergé des discussions menées avec nos partenaires dans les nombreuses instances de gouvernance des différentes politiques publiques départementales. Des actions complémentaires, demandant un approfondissement en liaison avec les acteurs concernés, s'ajoutent en fonction des évolutions législatives en matière de transition écologique et solidaire et des évolutions contextuelles et techniques comme par exemple la fermeture annoncée de la centrale de Fessenheim.

La transition énergétique devra s'appuyer d'abord sur les économies d'énergies suivant l'adage selon lequel la meilleure façon d'économiser de l'énergie, c'est de ne pas en consommer. Cependant, la dynamique de rénovation des logements sociaux s'essouffle au niveau national, notamment du fait du coût croissant de ces opérations (50 000 € par logement en 2017 au lieu de 35 000 € en moyenne sur la période 2014 - 2016 (logements plus coûteux à rénover, réglementation amiante).

Lutter contre les « passoires » énergétiques demeure un enjeu capital. La maîtrise de l'énergie constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les pouvoirs publics, sous un angle à la fois environnemental et économique : elle renvoie à la problématique du réchauffement climatique et de l'alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l'économie globale et sur les budgets des ménages. Un effort important de l'Etat a d'ailleurs été demandé dans le cadre du dossier Post-CNPE de Fessenheim.

Il est opportun de rappeler que le Département a mis en place un site internet Ecoprime 68 (<http://cee.planetes68.fr>) pour faciliter les démarches et aider à bénéficier de primes d'économies d'énergie, en donnant l'information sur la marche à suivre ainsi qu'un comparateur en ligne des offres faites par les différents partenaires. Cette simulation gratuite, indépendante et sans engagement, permet d'évaluer les primes d'économies d'énergie (dispositif de Certificats d'Economies d'Energie -CEE-).


- **Les modes de transport alternatif**

En France, le secteur des transports est le principal émetteur de gaz à effet de serre, avec près d'un tiers des émissions totales, selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Pour limiter son empreinte carbone lors de ses déplacements, il est préférable d'éviter d'utiliser sa voiture pour les trajets courts et d'opter pour le vélo, la marche à pied ou les transports en commun. L'ADEME estime que pour un même trajet, en prenant le bus, on émet 35 % de CO2 de moins qu'en voiture. Les déplacements pèsent lourd dans le bilan des émissions de GES des personnes. Deux facteurs interviennent : le nombre de kilomètres parcourus augmente sans cesse, tandis que nous utilisons de plus en plus des moyens de transport qui émettent beaucoup de GES, notamment l'avion. Les transports individuels sont responsables de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des transports.

Des actions de sensibilisation sont menées afin de trouver des alternatives à la voiture individuelle, à favoriser l'utilisation du vélo ou des véhicules électriques. L'accompagnement social prend par exemple également en compte ses paramètres. L'ASE, dans le cadre de ses missions, finance l'achat de bicyclettes aux âges-clefs de l'évolution d'un mineur. Afin d'avoir une visibilité et un suivi de ces bicyclettes (bourse d'échanges, réparation...) une réflexion est en cours (fiche 6.2.3).

A travers ces initiatives, le Conseil Départemental du Haut-Rhin affirme résolument son engagement pour lutter contre le dérèglement climatique.

Les fiches suivantes énumèrent certaines actions susceptibles d'avoir un impact sur le territoire. Avec un habitat moins énergivore et une mobilité durable, l'objectif est d'obtenir une baisse des émissions de gaz à effet de serre, responsables d'un réchauffement climatique aux conséquences alarmantes.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Soutien à l'amélioration thermique				
Réhabilitation thermique du parc social Action 2.2.1	A ce jour, le nombre de logements sociaux restant à réhabiliter thermiquement dans le Haut-Rhin s'établit à plus de 10 000 logements avec des classes énergétiques E, F et G. A travers ses fonds propres, le CD68 est l'un des contributeurs, ainsi que Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), la Région Grand Est et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).	Remédier à la précarité résultant de logements énergivores Elaborer un dispositif de financement simple et efficient pour : - simplifier la démarche pour les bailleurs et le contrôle de l'atteinte des objectifs - promouvoir le gain énergétique le plus efficient sans fixer de seuil contraignant pour respecter les équilibres économiques des opérations - garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux.	Près de 5000 logements ont été réhabilités ces derniers 10 ans. En 2018, les contraintes budgétaires la convention de partenariat pour la période 2017-2020 permettra d'engager des dossiers dans la limite d'une enveloppe annuelle de 600 000 €.	

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Soutien à l'amélioration thermique				
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires occupants Action 2.2.2	21,8 % des ménages du Département du Haut-Rhin (hors M2A) soit plus de 44 270 ménages sont en situation de vulnérabilité face à leurs dépenses énergétiques liées au logement. Certains ont un niveau de revenus faible ou très faible et subissent de plein fouet l'augmentation des prix de l'énergie sans pouvoir financer l'amélioration thermique de leur logement.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers (logements) engagés au 30/06/18 : 62 + 53 en cours de montage. - Nombre de dossiers (logements) payés au 30/06/18 : 97. - Gain énergétique moyen estimé à l'engagement à 34,8 % par logement (DPE avant et après travaux). 	☺
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires bailleurs privés Action 2.2.3	<p>La mobilisation du parc privé à des fins sociales contribue à enrichir l'offre locative et la mixité sociale sur les territoires du Département. On note une augmentation de logements vacants et plusieurs EPCI souhaitent mettre en place un programme incitatif pour la remise sur le marché de ces logements.</p> <p>L'objectif est aussi de lutter contre les logements indignes ou dégradés et de permettre à des ménages aux ressources modestes d'intégrer des logements à faible consommation énergétique.</p>	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements engagés au 30/06/18 : 9 + 2 en cours. - Nombre de logements payés au 30/06/18 : 2. - Gain énergétique moyen estimé à l'engagement à 67 % par logement (DPE avant et après travaux). 	☹
Soutien à la production neuve très sociale en BBC Action 2.2.4	<p>Les logements locatifs sociaux produits actuellement répondent aux normes de confort et de performance énergétique en vigueur (RT 2012).</p> <p>Lors d'acquisitions d'immeubles existants, les bailleurs tendent à un niveau BBC après travaux. Les ménages intégrant ces logements seraient donc plus à l'abri d'une situation de précarité énergétique. Cependant, les niveaux de loyers sont différents selon le parc et ses règles de financement. Les ménages les plus modestes se trouvent souvent exclus des opérations très performantes sur le plan énergétique.</p>	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Avec la fin de la délégation des aides à la pierre, le Département est compétent uniquement sur les décisions d'agrément réalisées avant le 31-12-2017. Pour les nouveaux dossiers 2018, c'est l'Etat qui gère les aides à la pierre et attribue les subventions.	☹

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Alternatives à la voiture individuelle				
Développement des itinéraires cyclables Action 2.3.4	Depuis 1988, le CD68 met en œuvre une politique en faveur des modes doux, notamment par des itinéraires cyclables. En outre, le cyclotourisme est promu pour découvrir le territoire à vélo. A ce jour : 566 km, dont plus de 225 km en site propre	Compléter l'offre de mobilité haut-rhinoise par des itinéraires cyclables touristiques, partagés avec d'autres modes doux (marche, rollers ...)	Réalisations de sections manquantes sur des itinéraires inscrits au schéma actuel. Evaluation, diagnostic et enjeux d'une nouvelle politique cyclable ainsi que définition du cadre de travail pour l'élaboration du nouveau schéma en cours de réalisation. Pour une mise en œuvre en 2019	😊
Incitation au covoiturage et site de réservation Action 2.3.5	Le CD68 a impulsé une dynamique nouvelle en faveur des mobilités durables notamment grâce à la plateforme de covoiturage www.covoiturage67-68.fr en partenariat avec le CD67. Le site de covoiturage est ouvert depuis mars 2015 ainsi que le lien avec VIALSACE.	Le soutien au covoiturage s'inscrit dans une stratégie plus globale multimodale	L'action suit son cours : plusieurs communautés ont été créées par les utilisateurs afin de regrouper des covoitureurs de mêmes secteurs. Le prestataire qui gère le site internet arrive à son terme, un nouveau marché sera lancé.	😊
Soutien au fonctionnement de la navette de l'EuroAirport Action 2.3.7	Depuis 2008, la CC3F (depuis 2015, la CA3F, la communauté d'agglomération des Trois frontières) organise une navette régulière entre la gare de SAINT-LOUIS et l'EuroAirport. La fréquentation de l'ordre de 100 000 passagers par an est en hausse régulière. Le CD68 contribue à hauteur de 40 % du fonctionnement.	Fidélisation des usagers sur la navette routière en attendant la réalisation du projet de raccordement ferré de l'EuroAirport	Près de 100 000 passagers en 2016. Chiffres de fréquentation non connus à mi-2018 mais stabilité assurée Convention signée jusque fin 2018 et la fiche sera donc caduque à l'issue.	😊

• Les énergies renouvelables dans les territoires


La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, avec ses 1 800 MW de puissance aura un impact énergétique et économique très important en Alsace. En effet, 50 % de l'énergie consommée en Alsace sert à alimenter l'industrie. C'est ainsi que les entreprises électro-sensibles et fortement consommatrices d'énergie se sont implantées à proximité de ce centre de production. La fermeture de la centrale devra donc s'accompagner d'un plan de diversification énergétique et de production locale de base de puissance significative et ce afin d'éviter qu'en sus de l'impact des 2 000 emplois perdus suite à la fermeture de la centrale ne s'ajoute la fermeture d'usines qui ne disposeraient plus d'énergie électrique de qualité suffisante dans le Haut-Rhin.

Le soutien du Département à l'installation d'énergies renouvelables grâce à une fine connaissance du territoire est incontournable. Ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Ecomusée, recherches de friches industrielles pour des projets photovoltaïques, l'ingénierie des services du Département permet de préparer la reconversion et favoriser l'émergence de projets car c'est un outil de développement du territoire et de défense des solidarités territoriales.

D'autre part, le Département a des projets d'installation photovoltaïque sur les terrains dont il est propriétaire comme sur l'ancienne piste militaire de MUNCHHOUSE. Un appel d'offre, attendu de la part de l'Etat, dédié au photovoltaïque, limité au territoire haut-rhinois sera lancé fin 2018, dans le cadre de la redynamisation Post Fessenheim pour 200 MW au sol et 100 MW en toitures. Pour mémoire, le département du Haut-Rhin est le département ayant la meilleure exposition solaire au nord de la Loire grâce aux effets de foehn qui permettent à un grand territoire en plaine d'avoir une faible pluviométrie et une faible couverture nuageuse.

FOCUS : le cadastre solaire élaboré en interne a été mis en ligne en 2018. Cet outil informatique, gratuit, permet de visualiser et d'évaluer gratuitement le potentiel solaire des toitures des bâtiments et habitations dans le département. Elle permet de connaître la quantité d'énergie qui arrive du soleil sur 1m² de toiture pendant une année (représente le potentiel de la toiture). Au-delà de 1 000 kWh/m², l'on peut considérer que ce potentiel est relativement élevé et qu'il est potentiellement intéressant d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toitures (www.infogeo68.fr) Un lancement officiel du cadastre solaire s'est déroulé lors de la Semaine des énergies de septembre 2018, en collaboration avec l'Agglomération de Colmar. L'opération s'intitule « votre toit travaille pour vous ».

Voici les actions concernant le développement de diverses sources d'énergies renouvelables dans le Haut-Rhin :

Action Planètes68	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Développement des EnR dans les territoires				
<p>Etude du potentiel géothermique du sud Haut-Rhin</p> <p>Action 5.1</p>	<p>La géothermie présente un potentiel particulièrement élevé au sein du fossé rhénan. C'est pourquoi une étude du sous-sol est incontournable pour réduire l'aléa géologique et le risque financier des projets.</p> <p>Le potentiel est estimé à 100 MW produisant 840 GWh par an. La température cible étant de 110 °, elle engendre la problématique de montée en chaleur et nécessite des études complémentaires pour lesquelles des contacts sont pris</p>	<p>Contribuer à l'émergence de projets concrets en produisant une étude pré-opérationnelle adaptée</p> <p>1) Réalisation d'une étude opérationnelle visant à faciliter la réalisation de projets géothermiques en fournissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une bonne connaissance de la géométrie et des caractéristiques physiques des aquifères, • des scénarios de valorisation de la chaleur extraite du sous-sol. <p>2) Recherche d'opérateur</p> <p>3) Définition d'un périmètre d'étude sismique (Chalampé, Mulhouse, Thann, Cernay, Kunheim)</p>	<p>En 2015, Electricité de Strasbourg et Engie, ont déposé un permis d'explorer les ressources géothermiques auprès des services de l'Etat sur le secteur de l'étude du CD68. Cette action se décline actuellement dans une phase plus opérationnelle et une réflexion est en cours dans le cadre du dossier Post Fessenheim.</p> <p>Une étude sismique sera lancée sur quatre secteurs précis couvrant 200 km² pour repérer le réseau de failles à 3 000 mètres de profondeur.</p>	

Action Planètes68	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Développement des EnR dans les territoires				
Emergence de parcs éoliens Action 5.2	Le Haut-Rhin dispose d'un potentiel éolien exploitable, même si celui-ci est moins favorable que dans d'autres régions françaises. Du fait de l'absence de données précises sur les migrations de l'avifaune, la trouée de Belfort est transitoirement exclue en attendant la réalisation d'une étude complémentaire.	Lever les hypothèques induites par l'absence de données avifaunistiques dans la trouée de Belfort. Puis accompagner les porteurs de projets de parcs éoliens selon 2 axes : <ul style="list-style-type: none"> • Bonne gouvernance pour meilleure acceptabilité • Exigence accrue en matière de biodiversité au-delà des règlements 	Finalisation du cahier des charges d'une étude radar sur le secteur de la Trouée de Belfort. Cahier des charges d'une étude radar finalisé, Consultation des entreprises effectuée à l'été 2018 pour une réalisation courant automne hiver 2018-2019.	😊
Valorisation des déchets ligneux départementaux Action 5.3	L'entretien du patrimoine arboré départemental (arbres d'alignement, massifs forestiers...) nécessite des opérations de taille et d'abattage qui produisent des déchets ligneux non négligeables en matière de valorisation énergétique.	Valoriser les déchets ligneux Contribuer à la filière bois-énergie	Pratique en cours depuis 2009 pour les arbres le long des RD mais données non collectables.	😊
Soutien à la mise en place de cultures biomasse Action 5.4	La biomasse de cultures comme le miscanthus étant valorisable, elle constitue une ressource en énergie intéressante, sur des parcelles où aucune autre exploitation agricole n'est envisageable (périmètres de captage). Un potentiel de 150 ha représentant 1 GWh/an, existe dans le département. En outre, ces cultures permettent de lutter contre les coulées de boue.	Contribuer à la mise en place de telles cultures pour préserver les ressources en eau ou lutter contre les coulées de boue, tout en offrant une ressource en énergie intéressante.	Action mise en place depuis 2007. 90 ha actuellement implantés en Alsace par 57 producteurs, dont 35 ha dans le Haut-Rhin. Stagnation des surfaces depuis 2012 (pas de nouveau projet, prix des céréales élevé)	👋
Stockage de biomasse ligneuse Action 5.5	Toute plantation d'arbres constitue de facto une augmentation de la biomasse ligneuse, donc une contribution au stockage du carbone atmosphérique par photosynthèse.	Maintenir un paysage arboré et diversifié dans le Haut-Rhin. Contribuer au stockage du carbone.	En 2017-2018 : des boisements compensatoires liés à des projets routiers (1000 plants -déviation Ballersdorf, 3000 plants à Ungersheim) 435 arbres et 1983 arbustes plantés dans le cadre des GERPLAN 2400 plants et boutures d'arbres le long des rivières 465 arbres fruitiers pour l'opération Ste Catherine	😊

Action Planètes68	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Développement des EnR dans les territoires				
Soutien à la méthanisation Action 5.6	Pour exploiter l'ensemble du potentiel (bio-déchets, résidus agricoles, boues de STEP...) sur le plan énergétique, la collectivité souhaite faire émerger de nouveaux projets de grands méthaniseurs, chacun d'une puissance installée de 10 MW et produisant 100 GWh/an.	Favoriser les implantations dans le département pour traiter les déchets et ainsi augmenter la puissance installée de 20MW (en capacité de fournir 200 GWh d'énergie par an). La collecte sélective des bio-déchets est en place sur le secteur du SM4 depuis 2010 et s'est étendue au nord et à l'est du Département (Colmar Agglomération, anciennes CC Essor du Rhin et CC d'Illfurth, CC Sundgau par exemple).	Un projet d'une capacité annuelle de 23.000 tonnes dans le secteur d'Issenheim porté par la CC de la Région de Guebwiller est bien avancé. Une étude lancée par le Syndicat Mixte du secteur 4 porte sur la transformation du centre de compostage en unité de méthanisation d'une capacité annuelle de 20 000 t. 7 projets agricoles totalisant 80 000 t d'intrants agricoles sont également à l'étude. Un travail global sur la méthanisation est réalisé dans le cadre du Post Fessenheim et du PIA - TIGA ¹	☺
Centre de recherches appliquées sur les solutions locales Action 5.7	La fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim place le Haut-Rhin au cœur de la problématique de la transition énergétique française. Une proposition franco-allemande de création d'un centre transfrontalier de recherche appliquée basé à Fessenheim émerge faisant partie d'une réflexion générale nécessaire à la reconversion du territoire.	Création d'un centre de recherche appliquée sur les énergies basées à proximité de Fessenheim	Réflexion en cours dans le cadre de dossier de reconversion Post Fessenheim d'une centre de recherche dans une zone franco-allemande qui pourrait être créée selon un statut particulier dans le domaine de l'énergie (méthanation, photovoltaïque recyclable,..).	☹

Le Département s'engage pour sensibiliser les habitants à la sobriété énergétique visant à améliorer l'implication des citoyens dans les questions de transition énergétique. Un site internet dédié (Ecoprime 68) permet aux habitants de calculer la prime qu'ils peuvent obtenir en vue d'une rénovation énergétique.

¹ Programme d'Investissement d'Avenir - Territoire d'Innovation de Grande Ambition



Dans le cadre du dossier de reconversion du territoire suite à la fermeture de la centrale de FESSENHEIM et des attendus en matière de développement durable et d'accélération de la transition énergétique - un territoire à énergie positive - une semaine d'animation autour du thème de l'énergie a été proposée par le Département du 15 au 19 octobre 2018.

Le Département, dans ce monde en transition, a souhaité associer les habitants et le territoire frontalier au débat sur les transitions du territoire afin de sortir des comités d'experts : les conférences permettront d'ancrer la thématique au niveau local et d'éclairer les enjeux selon des approches différentes.

Les cinq journées d'animation, d'information et de réflexion autour des énergies ont, en effet, pour objectifs :

- de faire du Département un activateur de la transition énergétique, enjeu de proximité et d'avenir,
- d'animer la réflexion, créer des liens, phosphorer sur le sujet des énergies,
- d'associer le monde économique, les producteurs d'énergies, les acteurs associatifs et transfrontaliers, les étudiants, les collégiens et les habitants au débat sur la transition énergétique.

Le programme (www.haut-rhin.fr/turbine68) :

- 15 octobre : colloque sur la rénovation énergétique des maisons alsaciennes : « le colombage se rebiffe, les futurs de la maison alsacienne », organisé à l'Ecomusée d'Alsace, en partenariat avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (tout public - sur invitation) ;
- 16 octobre : une journée pour les collégiens de Fessenheim : le « Campus Energies 68 », plusieurs ateliers proposés;
- 17 octobre : l'« Université circulaire » est concept innovant inspiré des Universités Populaires et des notions d'économie circulaire puisqu'il s'agit de faire des conférences non-stop entre 08h00 et 22h00, ouvertes au public dans le hall du Conseil départemental sur des thématiques les plus variées mais toujours centrées sur l'énergie (entrepreneurs, associatifs, universitaires, aventuriers, photographes) ;
- 18 octobre : un colloque transfrontalier franco-allemand prospectif avec visites de terrain, organisé en partenariat avec Trion climate ;
- 19 octobre : journée consacrée aux énergies renouvelables avec notamment un colloque sur la méthanisation et l'autoconsommation.

L'organisation a été assurée par la Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et du Cadre de Vie, sous la coordination de la Mission Transition énergétique/Planètes68.

A.2. Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- **Le domaine de l'eau**

Dans le cadre de l'exploitation des 10 barrages départementaux situés dans le massif vosgien, le Département est propriétaire de 131 ha de plans d'eau et une capacité globale de stockage de 16 M de m³ d'eau, sur les cours d'eau de la Doller, la Lauch, la Fecht, la Thur et sur les affluents de l'Ill.

Le Département s'investit fortement pour l'aménagement des cours d'eau et des zones humides sur le patrimoine même du Département, comme le canal déclassé du Rhône au Rhin, mais aussi en appui aux syndicats mixtes de rivières et leur fédération « Rivières de Haute-Alsace » dont le Département est membre et finance deux tiers du coût de fonctionnement. Rivières de Haute-Alsace gère 720 km des principaux cours d'eau du Haut-Rhin et accompagne toutes les collectivités techniquement et financièrement. Chaque année, le Département consacre environ 2,5 M€ à cette politique qui répond à tous les critères du développement durable.

Les aides techniques et financières apportées en matière d'assainissement, ont pour objectif l'amélioration des rendements des ouvrages d'épuration, mais aussi de la performance globale de l'ensemble du système d'assainissement. Le Département aura affecté plus de 1,7 M€ dans ce domaine en 2018 et il finance également les Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et à l'Assainissement Non Collectif (SATANC) qui apportent leurs conseils pour la gestion des unités d'épuration collectives et les contrôles ou programmes de réhabilitation des installations individuelles d'assainissement.

En matière d'eau potable, l'implication du Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) dans le montage des dossiers de périmètres de protection des captages a conduit à atteindre un taux de couverture d'environ 98,7 % des captages (735 ouvrages sur 745).

Le SATEP a aussi rédigé un cahier des charges pour la numérisation des plans des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Cette initiative a trouvé tout son sens avec la réalisation de l'état des lieux des études ou réflexions préalables de gouvernance, lancées par les Communautés de Communes héritant à terme de la compétence eau et assainissement.

Il a également fortement participé, avec la chargée de mission SIG, à l'élaboration d'une application métier Arcopole dans le domaine de la gestion patrimoniale. Des bases de données et fiches spécifiques ont ainsi été créées pour cette application.

En matière d'alimentation en eau potable, les données concernant 8 communes supplémentaires ont été intégrées à cette application Arcopole au 1^{er} semestre 2018. En matière d'assainissement, les données concernant 12 communes supplémentaires ont été intégrées sur la même période.

Depuis le lancement d'une étude transversale « 0 phyto » en février 2013, portant sur 22 sites pilotes, 21 projets d'expérimentation pluriannuelle de techniques alternatives ont notamment été définis, avec les protocoles de suivi respectifs. 15 de ces projets sont actuellement encore en cours ou déjà achevés.

Pour renforcer la communication concernant cette démarche, la mise en place de 134 panneaux et de 291 affiches, avec le slogan « 0 % phyto, 100 % naturel » a été effectuée au niveau de nombreux sites départementaux. Parallèlement des formations spécifiques de type « Labo vert » et « Prairies fleuries » ont été organisées pour les agents des collèges d'Alsace centrale, en concertation avec nos homologues bas-rhinois. Ces actions seront prolongées en 2019 à destination des agents des Agences Territoriales Routières.

D'autre part, une action de sensibilisation à l'installation de « Carrés de la biodiversité » dans les collèges a également été lancée, avec l'accord du Rectorat.

- **Le domaine des déchets**

La forte implication du Département dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets depuis plus de deux décennies a permis d'obtenir des résultats de valorisation des déchets significativement supérieurs à la moyenne nationale.

Les derniers chiffres validés collectés dans le Haut-Rhin témoignent de ces bons résultats :

- 126 kg/hab/an de déchets valorisés sous forme de matières. Ces déchets proviennent de collectes sélectives, recouvrant les déchets propres et secs (verre, flaconnages plastiques, papiers/cartons, acier et aluminium) et les biodéchets ;
- 221 kg/hab/an de déchets occasionnels des ménages issus principalement des déchetteries ;
- 194 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles.

Suite à la Loi NOTRe, la planification des déchets a été transférée à la Région Grand Est mais le Département continue de jouer un rôle d'animateur local dans le cadre de sa politique en matière de développement durable. Il organise à ce titre deux réunions par an des acteurs de cette thématique (secteurs public et privé) pour diffuser les bonnes pratiques et ouvrir des perspectives d'avenir.

- **Le domaine du patrimoine naturel**

Le Département s'est engagé de façon volontariste, depuis le début des années 1960, dans une politique active de protection des milieux naturels, notamment par le biais de la maîtrise foncière. En s'appuyant par la suite sur les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a poursuivi ses acquisitions de terrains présentant un fort enjeu patrimonial ; ainsi la Collectivité est aujourd'hui propriétaire de plus de 1 502 ha dont notamment 677 ha de tourbières, canaux, lacs et zones humides et 757 ha de forêts dont une partie est en cours de classement « Réserve biologique mixte » (réserve biologique dirigée + réserve biologique intégrale).

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- les guides « Arbres remarquables du Haut-Rhin » et « plantes invasives », la Plaque « savoir et faire pour les Haies », les affiches « Haie Champêtre » et « Plaidoyer pour le Lierre », les circuits pédestres et cyclistes autour de certains arbres remarquables dans le vignoble et le Sundgau, lesquels seront prochainement complétés par des circuits en montagne ;
- la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN ;

- une gestion fine sur SIG des 17 500 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales, dont l'inventaire mis à jour est en cours d'achèvement ;
- l'inventaire complet des ripisylves des cours d'eau dont le Département assure la gestion en lien avec les syndicats de rivières ;
- l'inventaire des zones humides, déjà réalisé sur les bassins de la Doller, de la Lauch, de la Fecht et de la Weiss, de la Thur partie amont et de la Lièpvrette, en cours de réalisation sur les bassins de la Thur partie aval et de l'Ill partie amont. Les résultats de ces inventaires sont en cours d'intégration dans les SAGEs de la Doller et de la Lauch.

Le Département mène, accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace en liaison avec des associations spécialisées : Grand Hamster, Grand Tétrás, Cistude d'Europe, batraciens...

- **Le domaine routier**

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des routes départementales (RD) a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes puis généralisée en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Préserver les ressources naturelles				
Préserver la ressource en eau potable Action 3.1.1	Le département est alimenté en eau potable par 744 captages ou forages répartis sur tout le territoire de manière satisfaisante aujourd'hui. Mais la ressource en eau de proximité va se raréfier avec le changement climatique. Aussi, il va devenir indispensable, d'une part de préserver la qualité de la ressource, d'optimiser les réseaux et d'autre part, de développer les interconnexions de ces réseaux pour densifier le maillage de sécurisation.	Alimenter en eau potable de proximité tous les Haut-Rhinois à un coût maîtrisé tout en minimisant les risques de rupture du service	98,8% des captages sont protégés mais 3 % d'entre eux sont en cours de régularisation 2 études de sécurisation réalisées et 6 en cours 6 études concernant l'amélioration de la qualité de l'eau réalisées et 12 en cours Démarche « Zéro phyto » appliquée à l'ensemble des sites du CD68, lancement de « carrés pour la biodiversité » dans les collèges Action de formation et communication en cours Limitation de l'usage du sel de déneigement.	☺

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Préserver les ressources naturelles				
Préserver et restaurer les sites naturels Action 3.1.2	Les sites naturels sont les garants du bon fonctionnement des quatre grands types de services écosystémiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement (eau, bois, ...) ▪ Culturel (paysage, ressourcement, ...) ▪ Assistance (photosynthèse, cycle des nutriments, ...) Régulation (prévention des inondations ...)	Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes.	Création de 2 ZPENS à RIEDISHEIM (124 ha) et SAINT LOUIS (25 ha). Convention de gestion de l'ENS communal à DURMENACH (60 ha) Mise en place d'une réglementation spécifique aux ENS propriétés du Département.	😊
Soutien aux mesures agro-environnementales et climatiques Action 3.1.3	Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des contrats volontaires qui combinent respect de l'environnement et pratiques des exploitations agricoles.	Contribuer à la mise en place de MAEC pour mieux respecter l'environnement tout en préservant la viabilité des exploitations agricoles	Action mise en place depuis 1994 sous plusieurs formes : MAE, CTE, CAD, MAET, puis MAEC un nouveau PAEC « territoires » en 2018	😊
Gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau Action 3.2.2	Si la nappe phréatique alsacienne représente une ressource en eau très largement disponible, sa bonne qualité est un enjeu très important et doit être préservée. Les autres ressources disponibles sont plus superficielles et moins abondantes, alors qu'elles représentent parfois un atout pour certaines industries agroalimentaires ou chimiques de par leur faible minéralité. La tension sur certaines ressources est importante et risque de s'accroître, si rien n'est fait pour réduire les prélèvements et mieux partager l'eau disponible.	Promouvoir une gestion raisonnée et partagée des ressources en eau superficielles pour pérenniser l'alimentation en eau des populations. Mise en place de stratégies de gestion de la ressource en eau intégrant les changements climatiques et une vision partagée de tous les acteurs dans le cadre des SAGE	La phase finale de consultation des projets de SAGE de la Lauch et de la Doller est lancée pour une validation fin 2018, déclaration d'intention à l'automne puis enquête publique en hiver 2018/2019 avant soumission des projets de SAGE à l'approbation préfectorale début 2019.	😊
Protéger les populations des risques d'inondation				
Préserver les champs d'expansion des crues Action 3.3.1	Environ deux tiers de la population du Haut-Rhin vivent dans des zones protégées par 200 km de digues et environ 50 petits barrages. Les hypothèses de changement climatique montrent que le niveau de la crue centennale, qui sert actuellement de référence, pourrait augmenter de 40 % à l'horizon 2050, ce qui entraînerait des inondations plus fréquentes, malgré les ouvrages en place. Le réseau de 250 km de digues et les 50 petits barrages sont aux normes.	Maintenir le niveau de protection des biens et des personnes au niveau actuel, soit un risque d'inondation sur cent chaque année	Tous les ingénieurs du service sont formés au module de calcul 2D. Le renouvellement de l'agrément ministériel pour les études et le suivi de travaux sur les digues et les petits barrages a été obtenu en 2018.	😊

A.3. Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

• La famille, l'insertion et le logement

L'année écoulée a été marquée par des enjeux forts. Les politiques Famille, Insertion et Logement, en interaction, constituent un enjeu majeur pour le Département, appelant un plan d'action stratégique, une amélioration continue du pilotage et des réponses innovantes.

L'accompagnement des familles dans toutes leurs composantes reste une mission prioritaire nécessitant un partenariat nourri et construit, de la cohérence et de la proximité territoriale avec les usagers.

Dans un contexte de massification de la précarité, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion devient un enjeu quotidien pour les travailleurs sociaux du Département, les incitant à élaborer des réponses coordonnées avec tous les acteurs locaux pour démultiplier leurs capacités d'intervention et répondre ainsi au mieux aux besoins des usagers.

La politique insertion et RSA représente le premier poste budgétaire de la Solidarité du Département du Haut-Rhin.

Tenant compte de son impact prépondérant avec un reste à charge conséquent (représentant 46 % des 91 M€ d'allocations versées aux allocataires du RSA en 2017), la collectivité s'est engagée à activer un ensemble de leviers en :

- appliquant le « juste droit »,
- renforçant les dispositifs d'accompagnement et initiant des expérimentations,
- mobilisant les acteurs d'un territoire et en mettant l'accent sur le pouvoir d'agir citoyen,
- prenant ses responsabilités par des actions novatrices, plaçant le bénéficiaire du RSA dans un cercle vertueux par le biais du bénévolat, comme porte vers le changement et le retour à l'emploi.

Développer la complémentarité

Face à la prégnance des difficultés sociales à MULHOUSE, le Conseil départemental et la Ville ont décidé de collaborer plus étroitement au travers d'un projet de Développement Social Intégré (DSI). Ce nouvel espace de travail permet depuis 2010 de renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions dans divers domaines.

Par exemple, pour apporter une réponse coordonnée à la précarité, une organisation dédiée est en place depuis 2013 pour l'Action Sociale de Proximité. Bénéfice pour l'usager : rapidité de traitement des demandes d'aide (côté Ville), facilité d'accès à l'accompagnement social (côté CD68), équité de traitement pour tous les mulhousiens.

En 2018 s'est tenu un Comité stratégique, instance décisionnelle du projet de DSI, pour co-construire la programmation 2018-2020 des travaux et redonner force aux actions à venir.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Les plateformes RSA

- poursuite de la dynamique impulsée par la plateforme RSA mulhousienne, étendue à toute l'agglomération et consolidation de la plateforme RSA de COLMAR ;
- réalisation du test d'éligibilité par un véritable réseau d'acteurs sur le territoire et possibilité de prendre un RDV immédiatement à la plateforme ;
- élargissement des missions de la Plateforme RSA : réalisation en un seul lieu et en un seul temps de l'instruction administrative de la demande RSA, de l'information droits et devoirs et du Bilan Socio Professionnel ;

- démarche de proximité, avec pour objectifs la réduction des délais et une prise en charge rapide afin d'éviter les phénomènes de précarisation et de désinsertion.

La sensibilisation des publics - bénéficiaires du RSA - à l'éco-responsabilité, par le réseau des acteurs concourant à la politique départementale d'insertion.

FOCUS : Le bénévolat des bénéficiaires du RSA, comme vecteur d'inclusion, axe majeur de la politique d'insertion, ce dispositif nouveau élaboré en 2016 est déployé depuis 2017 : 540 engagements de bénévoles ont été signés et 780 offres de missions de bénévolat ont été proposées par plus d'une centaine de structures, par le biais de la plateforme Internet. Les activités concernent tous les domaines : environnement, loisirs, culture et patrimoine, vie locale et citoyenneté, aide à la personne, social et humanitaire, sport, etc...<https://benevolat.haut-rhin.fr/>

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Accompagnement social adapté au changement sociétal à mener				
Sensibilisation à l'éco-responsabilité des publics en insertion Action 6.2.2	Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique départementale d'insertion touchent annuellement environ 9 500 bénéficiaires du RSA. Ces publics bénéficient de sensibilisation à la transition énergétique et à des éco-gestes adaptés, qui, en outre, leur permettent de réduire leurs factures énergétiques. De plus, parmi les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) soutenues financièrement par le Département, certaines interviennent dans les secteurs d'activité s'inscrivant par nature dans les objectifs de « Planètes 68 » : le tri et la valorisation des déchets, l'entretien des espaces verts et naturels, le maraîchage biologique, l'entretien du patrimoine local.	Sensibiliser les publics en insertion à la transition énergétique en leur indiquant des éco-gestes concrets et adaptés à leur situation et participer au développement des démarches de l'économie verte.	Poursuite de l'action avec les conventionnements Conseil départemental/structure mentionnant la démarche Planètes 68.	☺

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Accompagnement social adapté au changement sociétal à mener				
Mise en, forme de plateformes RSA Action 6.2.6	Avant la mise en place des plateformes RSA sur MULHOUSE et COLMAR, de nombreux dossiers déposés étaient incomplets, le temps entre le dépôt d'une demande RSA et la mise en place de l'accompagnement étant relativement long. Cela avait un effet démobilisateur sur les usagers pour lesquels le taux d'absentéisme aux RdV était souvent élevé.	Améliorer le service rendu en permettant une mise en place plus rapide des droits et de l'accompagnement Faciliter l'accès aux droits connexes (ex : PUMA)	Opérationnel sur MULHOUSE et son agglomération et déploiement sur les territoires de COLMAR, de la plaine du Rhin, de Rouffach et environs, de Ribeauvillé, de Kaysersberg et vallées. Une organisation du même type a été mise en place récemment à Ste Marie aux Mines pour le Val d'Argent. Cependant la promotion par la CAF de la demande de RSA dématérialisée compromet la forme actuelle de l'organisation. Une formule évolutive est en cours de réflexion.	☺
Le bénévolat des bénéficiaires du RSA, comme facteur d'inclusion Action 6.2.6 bis	Après une augmentation massive du nombre de foyers allocataires de 2011 à 2015 (+ 27 %), le Haut-Rhin enregistre une baisse conséquente du nombre de foyers allocataires depuis janvier 2016 (- 14,6 % passant de 20 200 à 17 243 en décembre 2017) résultat du volontarisme départemental en matière d'actions d'insertion mais aussi de sa politique du « juste droit » notamment. Pour accélérer cette tendance, le CD68 développe de nouveaux leviers d'action et d'accompagnement des allocataires, à l'instar du dispositif « RSA & Bénévolat ».	Le projet « RSA & Bénévolat » traduit la volonté du Département de concevoir un nouveau levier pour insérer les personnes et faire de la solidarité différemment	Ce dispositif nouveau élaboré en 2016 est déployé depuis 2017 : 540 engagements de bénévolat ont été signés et 780 offres de missions de bénévolat ont été proposées par plus d'une centaine de structures, par le biais de la plateforme Internet. Les activités concernent tous les domaines : environnement, loisirs, culture et patrimoine, vie locale et citoyenneté, aide à la personne, social et humanitaire, sport, etc...	☺

- **Une politique départementale de l'habitat favorisant la cohésion sociale et la solidarité**

Par délibération du 18 mars 2016, le Conseil départemental du Haut-Rhin a décidé de rendre la délégation de compétence des aides à la pierre au 31 décembre 2017. Toutefois, le Département a poursuivi sa politique d'intervention sur l'habitat avec l'adoption d'une nouvelle politique en séance plénière du 8 décembre 2017. Son intervention cible notamment la réhabilitation thermique des logements publics et privés avec la mise en place d'une assistance et d'une ingénierie en faveur des ménages aux ressources modestes et le développement d'une dynamique collective en lien avec les territoires.

Concrètement, la politique départementale de l'Habitat s'exprime à travers les actions suivantes :

- dans le parc public :

Une convention partenariale 2017-2020 a été signée entre le Département, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des Organismes Hlm d'Alsace (AREAL) et la Caisse des Dépôts et Consignation sur la réhabilitation thermique du parc HLM. Dans le cadre de cette convention, le Département garantit les prêts des bailleurs sociaux et subventionne la réhabilitation thermique HLM du parc existant, l'objectif étant de permettre à un maximum de locataires modestes de réduire leurs consommations et leurs charges.

- dans le parc privé :

Le Département a lancé un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) partenarial avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur la période 2018/2023 (hors M2A laquelle a conservé la délégation des aides à la pierre). Chaque EPCI peut apporter sa contribution au PIG partenarial selon ses moyens et en fonction de ses propres dispositifs, que ce soit sous forme d'aides propres aux réhabilitations des propriétaires privés ou sous forme de participation au suivi-animation ou d'actions de repérage, de signalement, de sensibilisation et de communication. Il s'agit, dans ce cadre, de permettre aux haut-rhinois les plus vulnérables de rénover leur logement et de pouvoir maîtriser leurs charges énergétiques.

- **Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité**

La mise en œuvre d'une action sociale de proximité

Le Conseil départemental mène une action sociale de proximité, contribuant à la cohésion sociale sur le territoire départemental en venant en aide aux populations les plus fragiles. Cette action se traduit par l'accueil de toute personne ou famille rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales. Il s'agit de les écouter, les orienter, réaliser un diagnostic de leur situation et prévoir, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Des moyens et une organisation spécifiques sont dédiés à la réalisation de cette mission, compétence obligatoire des Conseils départementaux

- 7 espaces Solidarité territorialisés, 35 centres médico-sociaux accessibles à toute personne jusqu'à sa retraite et 2 espaces Insertion Nord et Sud ;
- près de 440 professionnels de métiers différents et complémentaires : assistant de service social, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, sage-femme, psychologue, médecin... ;
- un service social gérontologique (SSG) composé de 64 professionnels (cadres, assistants, travailleurs sociaux tous confondus) répartis dans 12 sites centraux, au plus près des territoires. Il est dédié aux personnes retraitées pour l'accès à leurs droits et la gestion des risques spécifiques à ce public comme la dépendance, l'accessibilité et/ou l'adaptation du logement mais aussi d'autres thématiques telle la précarité. Un médecin territorial et 3 médecins gériatres intervenant en appui dans le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile apportent leur expertise à cette organisation médico-sociale.

- cinq dispositifs MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie) couvrent l'ensemble du département : ce dispositif, fort de 32 agents dont 5 pilotes et 19 gestionnaires de cas (chiffres octobre 2017), associe, dans une logique d'intégration des services, tous les acteurs locaux dans l'accompagnement de personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs aidants pour apporter des réponses adaptées à celles se trouvant en situation particulièrement complexe.

L'animation sociale des territoires

L'animation des territoires constitue l'autre mission principale de la Direction de l'Action Sociale de Proximité, contribuant à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires.

Le concept de Développement Social des Territoires (DST) est conçu comme un processus d'amélioration ou de transformation sociale des territoires, construit avec le plus grand nombre d'acteurs, dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de maintenir dans notre société des populations fragilisées.

L'enjeu est donc bien de s'éloigner d'une logique de dispositifs au profit d'une logique de mobilisation des potentiels locaux. Il s'agit d'entrecroiser les notions de projet individuel et collectif, de projet politique et de projet de territoire.

L'avenir des politiques sociales est dans cette coopération renforcée avec les acteurs locaux, ce travail en réseau, ce partage d'expériences mais aussi dans la reconnaissance de l'utilisateur en tant qu'acteur.

Projets pour l'Insertion

A ce jour, plus de 2/3 des actions sont en cours de réalisation ou déjà réalisées. L'une des principales difficultés de cette mise en œuvre consiste en la mobilisation des acteurs du territoire dans cette phase opérationnelle. C'est progressivement que ce partenariat de projet se construit et il demande du temps. D'ores et déjà, nous pouvons souligner que la dynamique partenariale locale s'en retrouve renforcée.

- **Une politique en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable**

Le dispositif d'Education à l'Environnement et au développement durable

- une structure associative alsacienne, l'ARIENA, qui coordonne l'action des associations d'éducation à l'environnement grâce à un financement des 3 collectivités (la Région et les 2 Départements) et de l'Etat (DREAL) ;
- une charte de l'éducation à l'environnement dont toutes les structures aidées sont signataires (engagements – éthique - qualité du travail - ...)
- un label alsacien de qualité : le label CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement);
- une instruction conjointe par le CD68, la Région Grand Est et l'Etat des demandes de financement du réseau, via un dispositif intitulé « Appel à projets régional », le CD67 ayant, quant à lui, adopté son propre appel à projets (AMI).

Ce mode de fonctionnement est unique en France. Par ailleurs, le réseau associatif « environnement » alsacien est très dense, la couverture en structures d'éducation est donc exceptionnelle : jusqu'à 250 000 journées d'animation/an en Alsace et actuellement 200 000 personnes accueillies / an.

Le réseau est néanmoins plus développé dans le Haut-Rhin : offre environ deux fois plus importante par rapport à la population, soit plus de 120 000 journées/enfant/an.

Les moyens actuels du réseau pour le programme annuel de projets 2018, en €, illustrent l'implication des acteurs et sont les suivants :

	Région	CD67	CD68	DREAL	Cumul
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	650 000	400 000	748 145	90 000	1 888 145
TOTAL INVESTISSEMENT en €	15 000	0	18890	0	33 890

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Sensibilisation du grand public				
Sensibilisation des ménages modestes aux éco-gestes Action 2.1.2	L'action départementale incitant à l'isolation des logements permet des gains énergétiques importants. Cependant, des gisements importants d'économies d'énergie existent également dans le comportement et l'usage que les ménages font de leur logement. Quand ce dernier est réhabilité, il convient de valider les gains énergétiques réalisés en investissement par un usage adéquat.	Remédier à la précarité énergétique en incitant à des comportements plus sobres Médiation, promotion de l'accès aux tarifs sociaux, sensibilisation des ménages suivis à un usage responsable des énergies	Orientation des ménages en précarité énergétique par le FSL vers l'association C. BINDER : médiation, promotion de l'accès aux tarifs sociaux, sensibilisation des ménages suivis à un usage responsable des énergies. Le périmètre de cette action s'est étendu à six autres communes de la couronne colmarienne dans le cadre de l'appel à projets 2018. 33 ménages sont accompagnés depuis le 1er janvier 2018 dont 23 nouveaux ménages. Opération Appart Eco malin (ancien bibliobus) s'achève en 2018 par sa présence en octobre lors du colloque départemental « ça turbine ». Etude sur l'expérimentation d'une action de sensibilisation par la création d'auxiliaires d'énergies, parmi les publics prioritaires à l'emploi.	😊

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Sensibilisation du grand public				
Numéro Unique de la réhabilitation thermique Action 2.1.3	<p>Il existe un grand nombre d'aides pour la rénovation thermique, de différents types (fiscales, marchandes, subventions nationales, locales, publiques ou privées, prêts bonifiés ...) chacun avec ses propres critères.</p> <p>Le CD68 apporte une information simple et utile sur la rénovation thermique d'un logement, en la complétant au niveau local.</p> <p>Créé pour informer les particuliers et les professionnels du bâtiment sur les aides financières disponibles et les aider dans les travaux de rénovation énergétique de l'habitat, le Point Rénovation Info Service (PRIS) s'appuie sur un partenariat entre les collectivités, l'Etat, l'ADEME, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) et le Commissariat général à l'investissement. Le PRIS est animé par l'ADIL 68.</p>	<p>Permettre aux ménages haut-rhinois de trouver la solution adaptée à leur projet de rénovation thermique</p> <p>Prévenir la précarité énergétique causée par le logement énergivore</p>		☺
Education à l'Environnement et au développement durable Action 2.1.1	<p>Le tissu associatif alsacien dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement permet de couvrir un très large panel de publics et de thèmes.</p>	<p>Education, information, sensibilisation de tous les publics, à travers l'action du réseau régional d'éducation à l'Environnement, en vue de changements de comportements individuels et collectifs en matière de protection de la nature et de l'environnement et développement durable.</p>	85 000 journées / participants soit 120 000 personnes	☺

- **Rendre la culture accessible à tous**

Du patrimoine aux industries culturelles et créatives, en passant par les savoirs, la culture agit sur les dimensions éducatives, sociales, économiques et environnementales du développement durable. Elle touche au sensible, promeut les valeurs de partage, de bien commun, du vivre ensemble, de la citoyenneté...

Le Département a fait de l'accès à une culture diversifiée, un axe prioritaire de sa politique culturelle qui est une composante majeure de sa stratégie de réussite éducative. Les actions des acteurs du tissu culturel (théâtres, musées, châteaux, médiathèques, écoles de musique, de danse, de théâtre) ... réparties sur le territoire et soutenues par le Département, permettent de concrétiser cet objectif.

De son côté, le Conseil Départemental du Haut-Rhin développe de nouveaux dispositifs tels que les Appels à projets thématiques pour agir plus directement sur la réduction des inégalités face à la culture, notamment en faveur des publics relevant des compétences départementales : enfants, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficultés socio-économiques.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Sensibilisation du grand public				
Accès pour tous à la culture Action 1.1.6	L'accès de tous à la culture est une priorité de l'action départementale dans sa dimension sociale et territoriale. Or, une frange importante de la population, notamment les personnes en situation de fragilité (personnes âgées, dépendantes, handicapées, relevant des dispositifs de solidarité), ou également les jeunes (collégiens) sont peu touchés par l'offre culturelle.	Réduire les inégalités dans l'accessibilité culturelle, travailler sur le vivre ensemble, l'intégration, en agissant sur les jeunes, citoyen de demain, et les personnes "fragiles" éloignées de l'offre culturelle	Des actions spécifiques sont mises en œuvre chaque année par les acteurs culturels conventionnés et directement par la Médiathèque du CD68	☺

A.4. Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

- **Les personnes âgées : pour un parcours sans rupture, choisi et accompagné**

Permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile le plus longtemps possible, accompagner celles en perte d'autonomie et soutenir les aidants restent des enjeux forts pour l'avenir sous l'effet conjugué des projections démographiques, de l'augmentation de l'espérance de vie notamment de celle des hommes et des progrès de la médecine. Dans ce contexte, le Département mène une réflexion constante pour répondre aux besoins évolutifs de ce public et proposer une offre de service adaptée à ces enjeux.

- Le Service Social Gérontologique a ainsi rencontré 5 900 personnes parfois avec leurs familles et réalisé 3 510 évaluations sociales dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui compte 6 848 bénéficiaires.

- Les MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) agissent sur plusieurs champs ; d'une part, celui du domicile par l'accompagnement; d'autre part, les MAIA améliorent la coordination et l'intégration des professionnels sur le terrain en développant SICODOM, outil de coordination accessible à tous les intervenants auprès d'une personne âgée vivant à domicile.

De nouvelles modalités d'accueil et d'orientation des usagers sont actuellement mises en œuvre pour harmoniser durablement les réponses données par les multiples structures sollicitées par les usagers dont il convient, au préalable, d'identifier les besoins : c'est le principe du guichet intégré.

A l'instar des années précédentes, les MAIA organisent à la rentrée 2018 à l'attention du grand public et particulièrement des aidants naturels, des conférences-débats sur leurs 5 territoires. Ces manifestations sont destinées à mieux faire comprendre la maladie d'ALZHEIMER et les maladies apparentées ainsi qu'à apporter un soutien aux aidants en les informant et en leur permettant de rencontrer, in situ, les acteurs locaux du maintien à domicile.

Focus « Et nos voisins européens, comment font-ils ? »

Afin de s'appuyer sur d'autres expériences et compétences, le Département a répondu à l'appel à projet Innovation 2017 émanant de la CNSA et relatif aux pratiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie en Europe.

Retenu par la Caisse Nationale, le projet du Département « *Vers de nouveaux modèles intégrés et innovants d'organisation territoriale pour le maintien à domicile : l'apport des expériences basques et danoises* » s'est concrétisé dans le cadre d'une mission d'études et d'observation menée par des cadres de la Direction de l'Autonomie et à laquelle étaient associés des partenaires institutionnels tels l'ARS ainsi que des acteurs locaux du champ gérontologique notamment des représentants d'EHPAD et de SAAD.

La mission qui a étudié sous plusieurs angles les modes de suivi et de prise en charge innovants de personnes très dépendantes au Pays basque espagnol et au Danemark (gestion du changement, inclusion des usagers dans le dispositif, adhésion des professionnels et des intéressé(e)s, outils numériques ou encore la soutenabilité du modèle économique...) avait pour objectif d'identifier les meilleures pratiques, avec leurs atouts et leurs freins, pour assurer la continuité du parcours. Il s'est aussi agi d'apprécier la plus-value de tels dispositifs ainsi que le profil du territoire optimal pour un déploiement.

- **L'action sociale du Département en faveur des personnes âgées et les apports de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement**

- La mise en œuvre des mesures de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite loi « ASV », loi ambitieuse ayant pour objectif de mobiliser l'ensemble des politiques publiques sur la thématique du vieillissement s'est poursuivie en 2018.

Sont notamment ciblés les actions de prévention pour les personnes âgées vivant à domicile afin de préserver le « capital autonomie » de chacun ainsi que le soutien aux aidants dont le rôle dans l'accompagnement des personnes devenues dépendantes, est décisif dans notre contexte démographique et sociétal. Ces mesures améliorent les conditions de vie à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

- Aussi en 2018, la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie réunissant les acteurs locaux du champ de la prévention, a-t-elle adopté un nouveau programme tenant compte des territoires prioritaires repérés : 232 actions ayant pour thématiques activité physique, nutrition, mémoire, épanouissement personnel, sécurité routière et découverte du numérique sont mises en œuvre cette année en faveur du « Bien Vieillir » des seniors du département.
- Les résidents de 25 Résidences Autonomie - dont deux nouvelles structures ouvertes en 2018 - ne sont pas en reste puisque le versement d'un forfait autonomie a été reconduit en 2018. Les modalités d'exercice de la mission de prévention confiée aux Résidences Autonomie font l'objet de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens signés pour une durée de 4 ans avec le Département.

En termes de développement durable, le Conseil départemental favorise la mise en place d'un circuit de recyclage et de distribution d'aides techniques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au titre d'une action de prévention portée par le Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT). Le Département contribue au financement de cette opération via la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

- **Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) : un outil de démocratie locale qui ajoute l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels**

Le CDCA réunissant dans une même instance les représentants des personnes âgées et des personnes handicapées, a été installé en octobre 2017 et investit ses missions depuis 2018. Il est consulté sur les politiques de l'autonomie mises en œuvre dans le département (par exemple dans le cadre du Projet Régional de Santé élaboré par l'ARS ou encore celui du Schéma départemental de l'Autonomie). Par ailleurs, le CDCA porte un regard critique dans d'autres domaines comme l'urbanisme, le logement, le transport... Il assure ainsi une veille sur l'évolution des politiques transversales issues de la loi ASV et n'hésite pas à alerter les élus sur les freins susceptibles de ralentir l'inclusion sociale des plus fragiles.

Focus : Semaine bleue : le CDCA et les EHPAD agissent pour la planète !

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Haut-Rhin (CDCA68), organise en partenariat avec 44 établissements d'hébergement pour personnes âgées (sur 78), les Journées « Bien Vivre en EHPAD » du 8 au 14 octobre 2018, sur le thème proposé par le Comité National de la Semaine Bleue : « Pour une société respectueuse de la planète : ENSEMBLE AGISSONS ». Les nombreuses animations mises en œuvre dans le cadre de cette action déclinée au niveau du département, montrent que le développement durable est l'affaire de tous y compris au grand âge.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- ✓ Les activités proposées au grand public et aux proches des résidents, ont pour ambition de valoriser la place et le rôle social joué par les personnes âgées dans notre société et la créativité continuée des résidents.
- ✓ Certaines actions dédiées à la préservation de la planète, comme le tri sélectif, menées en lien avec les établissements impliqués au quotidien, témoignent de la contribution des résidents à l'effort collectif en faveur d'un développement durable.
- ✓ La transmission de l'expérience et du savoir-faire des résidents au cours de rencontres intergénérationnelles permet de faire vivre le patrimoine immatériel.

- **Les personnes en situation de handicap**

Le Département contribue au groupement d'intérêt public (GIP) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La MDPH (12 ans d'existence) a notamment pour mission de favoriser l'intégration scolaire des enfants et celle, sociale et professionnelle, des adultes selon les grands enjeux de la loi « Handicap » de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Faciliter les parcours de vie, soutenir des projets individuels, optimiser l'offre en établissements et diversifier les solutions d'accueil restent des objectifs prioritaires :

- en 2017, 2 379 personnes avaient un droit ouvert à la Prestation de Compensation du Handicap, 2 258 personnes ont bénéficié de l'aide sociale en établissement, 848 de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) et 340 personnes ont été aidées pour l'entretien du cadre de vie et les tâches quotidiennes et 50 au titre de l'aide au repas.

- la MDPH dont l'accueil constitue une mission centrale, a reçu 18 098 personnes dans ses neuf points d'accueil situés au plus près des usagers sur l'ensemble du territoire ; cet accueil physique en progression par rapport à 2016, est à compléter par un accueil téléphonique intense puisque 92 024 appels ont été reçus en 2017.
- la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a rendu 55 418 décisions concernant 20 134 personnes sachant que le nombre moyen de demandes – en légère diminution - est de 2,5 par personne en 2017.

En tant que site pionnier la MDPH a mis en œuvre dès 2016 le dispositif « Réponse accompagnée pour tous » qui consiste à promouvoir un accompagnement personnalisé pour toutes les personnes handicapées qui le nécessitent. En 2017, le dispositif s'est déployé sur l'ensemble du territoire, démarche officialisée en janvier 2018. Cette démarche qui vise à substituer à une logique de place une logique de parcours, mobilise de nombreux partenaires et nécessite la mise en place de pratiques professionnelles qu'il convient à présent de formaliser dans le cadre d'une convention. Celle-ci, devant être signée entre la MDPH et les trois autorités publiques en charge de l'organisation et du financement des offres de service - Conseil départemental, Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) et Education nationale -, fonde la notion de coresponsabilité dans la conduite territoriale de cette politique publique menée en direction des personnes en situation de handicap. Des engagements communs devraient contribuer, in fine, à une réflexion collective sur l'évolution de l'offre scolaire, socio-professionnelle, sociale, sanitaire et médico-sociale.

Par ailleurs, à côté d'une nécessaire coordination des partenaires et articulation des dispositifs dédiés, la promotion de nouvelles réponses sur le territoire afin d'aboutir à la résolution de situations individuelles, sera encouragée à travers les mesures de cette convention partenariale.

- **Le Schéma de l'Autonomie : des enjeux forts pour favoriser l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société**

Le nouveau Schéma de l'autonomie doit être adopté en novembre 2018 et réunira dans un même document d'orientation et de planification pluriannuel, les axes prioritaires à mettre en œuvre en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap, à l'horizon 2023.

Ainsi le Département affiche sa volonté de reconnaître la personne âgée ou en situation de handicap en tant qu'acteur à part entière de la vie de la cité et acteur de son intégration dans la société, en soutenant toutes les initiatives y concourant.

Comme il nous y invite, le Schéma de l'Autonomie a pour ambition, en menant une politique active de prévention de la dépendance de permettre à chacun, de conserver le plus longtemps possible son autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

En appui de cette culture de la prévention, le développement du « sport-santé » sera encouragé car il contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire. A ce titre, le Département examinera la faisabilité de la mise en place d'une structure proposant des activités en prévention/santé, à l'image des centres existants en Forêt Noire ou encore dans le Cantal.

Le soutien aux aidants ne se limite pas à proposer des solutions de répit comme l'hébergement temporaire ou l'accueil de jour : prévenir l'épuisement des aidants et donc le repérage des situations à risque, constitue un enjeu sociétal, cette aide informelle ne constituant pas moins une ressource à ménager pour le bien-être de la personne aidée et des générations futures sachant aussi que la politique d'aide aux aidants impacte d'autres champs que le seul secteur médico-social. Il apparaît donc essentiel de structurer une politique départementale en matière *d'aide aux aidants*.

Répondre au souhait de la majorité des personnes en situation de handicap et/ou âgées, de rester dans leur environnement résidentiel, suppose de proposer une offre de service de qualité, adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, sécuriser le domicile en adaptant le logement reste une préoccupation majeure notamment en terme de financement. Aussi le Département envisage-t-il une série d'actions comme la réalisation d'un diagnostic de l'adaptation et l'adaptabilité des logements en lien avec les acteurs concernés ou encore d'inciter les bailleurs sociaux à se saisir de cette thématique en ce qui concerne leur parc locatif...

- **La parole de l'enfant et la place des parents**

Le Département entretient depuis plusieurs années une dynamique de diversification des prestations permettant de construire des parcours de protection, adaptés à la diversité des situations. Dans le respect de la place et des responsabilités incombant aux parents, avec le souci de préserver les meilleures conditions de développement et de sécurité psychologique des mineurs, il a été acté le principe de recentrer en partie leur accompagnement sur des actions renforcées à partir du domicile en prenant davantage en compte leur parole, leurs besoins et leur implication. Ainsi, l'année 2016 a été consacrée au lancement d'appels à projets auprès d'opérateurs associatifs permettant d'engager la mise en œuvre opérationnelle de ces nouveaux dispositifs d'ici fin 2017. Désormais, ceux-ci représentent près de 20 % des placements contre moins de 10 % avant 2017.

- **La solidarité entre les territoires : les GERPLAN, un outil intercommunal au service d'un développement durable**

Le GERPLAN constitue pour les collectivités un outil de planification volontaire et opérationnel favorisant une gestion durable de l'espace rural et périurbain. Les structures intercommunales établissent puis mettent en œuvre le GERPLAN, avec l'appui technique et financier du Département, au terme d'une phase d'études préalables et d'un débat collectif qui associe à chaque étape de l'élaboration du GERPLAN, élus, agriculteurs, associations de protection de la nature et habitants.

Les EPCI recensent ainsi les espaces d'intérêt collectif sur leur territoire, puis fixent les priorités et les préconisations de gestion adaptées à ces espaces (en cohérence avec les réglementations et les politiques en faveur de la préservation des milieux naturels et des paysages).

Pour mettre en œuvre concrètement ces propositions de gestion, non obligatoires, des cartes d'action sont établies à une échelle opérationnelle (1/5000^e) ; un recensement des outils d'aménagement les plus adaptés au contexte, ainsi que des financements potentiels, est réalisé.

En tant que recueil de préconisations, le GERPLAN a vocation à servir de référence en matière d'aménagement du territoire pour, par exemple, la révision des documents d'urbanisme, la définition des zonages des mesures agri-environnementales, des travaux de restauration dans les domaines de l'agri-environnement et de l'environnement, etc.

Il permet également de développer des outils d'intervention originaux, adaptés au contexte local et de mobiliser tous les acteurs en ouvrant un espace de dialogue entre eux sur l'utilisation de l'espace, les enjeux liés à sa gestion et à son avenir.

Le GERPLAN vise ainsi à devenir un document cadre, en organisant les interventions des différents acteurs sur l'espace rural et périurbain. Un moyen de réinvestir le champ local et de responsabiliser tous ses acteurs, face aux politiques nationales ou européennes.

Le bilan 2018

- 15 structures intercommunales, sur les 16 que compte le Département du Haut-Rhin ont validé leur document cadre;
- 345 communes sur les 366 du territoire haut-rhinois sont concernées ainsi que 4 communes allemandes dans le cadre du GERPLAN transfrontalier ;
- 15 plans d'actions sont validés ;
- 1090 actions ont été menées par des acteurs différents : structures intercommunales, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs, particuliers, entreprises ;
- 5 grandes thématiques se dégagent de ces réalisations, qui participent toutes aux cinq finalités du développement durable telles que mentionnées dans le code de l'environnement :
 - préservation du patrimoine naturel, de l'eau et de la biodiversité,
 - amélioration du cadre de vie et du paysage,
 - prévention des problèmes érosifs et hydrauliques,
 - soutien à l'agriculture locale,
 - développement d'un bon climat socio-économique.
- 30 M€ ont été dépensés en 18 ans pour le financement des diagnostics, des postes d'animateurs et de la mise en œuvre des actions dont 10,5 M€ par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

L'unité Gestion Durable de l'Espace Rural a réalisé en 2017 et 2018, une synthèse des diagnostics et enjeux GERPLAN à l'échelle des nouveaux cantons.

Le travail a consisté en la mise à jour des diagnostics GERPLAN précédemment réalisés dans le cadre des Territoires de Vie en 2013, de faire un bilan des actions déjà réalisées sur chaque territoire et de mettre en exergue les enjeux des cantons dans les domaines de l'environnement, du paysage, de l'eau et de l'agriculture.

Ce travail a été réalisé à l'échelle de 9 territoires (nouveaux cantons et/ou nouvelles structures intercommunales) et a déjà fait l'objet d'une présentation dans le canton d'Altkirch.

A cela, s'ajoute une importante ingénierie du Département pour la réalisation des diagnostics hydrauliques, le suivi SIG de la cartographie générée par les GERPLAN et l'accompagnement des EPCI dans la démarche.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Actions en lien avec les territoires de Vie				
Démarche GERPLAN Action 2.4.1	Les conflits d'usage sur les espaces ruraux et périurbains n'ont pas disparu. Les collectivités locales aspirent à une gestion sereine de ces conflits. Pour y aboutir, la connaissance des enjeux collectifs et la concertation restent à développer.	Favoriser une gestion concertée et collective des espaces ruraux et périurbains par la mise en œuvre de programmes opérationnels définis par les EPCI en lien avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels et la contractualisation par des GERPLAN.	15 EPCI engagés sur 16, soit 345 communes sur 366 60 actions engagées en 2018	😊

A.5. Finalité 5 : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- **Le domaine de l'Eau**

En assainissement, en plus du conseil sur l'optimisation des consommations énergétiques (l'aération, la recirculation et la déshydratation des boues sont les postes énergivores des stations d'épuration classiques à boues activées), l'effort du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) porte sur la promotion de traitements tertiaires naturels, sans besoins énergétiques supplémentaires.

Depuis 2015, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la réflexion a porté, suite à la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, sur les filières boues valorisant les gaz à effet de serre (digestion, méthanisation...), ou consommant peu d'énergie (compostage sur lits plantés de roseaux, presses à vis pour la déshydratation des boues en lieu et place des centrifugeuses nettement plus consommatrices d'électricité).

En matière d'eau potable, le SATEP a rédigé un Carnet de Bord diffusé à l'ensemble des communes ou syndicats exploitant en régie leurs installations. Ce document incitait, avant l'obligation réglementaire, à une gestion patrimoniale et notamment au suivi et à l'amélioration des rendements des réseaux, pour éviter le gaspillage des ressources et de l'énergie en cas de pompage. En 2016, une mise à jour de ce carnet a été opérée et accompagnée d'une nouvelle campagne de sensibilisation des collectivités axée sur la nécessaire connaissance des réseaux et sur les pénalités financières, en cas de non atteinte d'objectifs minimaux. A cette fin, des outils spécifiques en lien avec le SIG départemental ont été développés, mis à leur disposition et promus en 2017 plus particulièrement auprès des nouvelles Communautés de Communes héritant à terme de la compétence eau et assainissement.

Par ailleurs, les schémas d'interconnexion développés par le service visent tous la mutualisation des ressources en cas de pénurie, ce qui s'est avéré particulièrement judicieux depuis l'été 2016 et le déficit pluviométrique cumulé qui s'est largement prolongé en 2017.

- **Le domaine de l'agriculture**

Le Département participe financièrement aux différents dispositifs agri-environnementaux depuis le milieu des années 1990 et a alloué 195 000 € en 2018 en faveur des Mesures Agri Environnementales et Climatiques (MAEC) ; le Département soutient également fortement les filières courtes dans le cadre des GERPLAN ainsi que par l'intermédiaire de l'abattoir départemental, permettant aux éleveurs de faire abattre leurs bêtes à proximité de leur exploitation et de les faire découper, pour réaliser une vente directe ou dans les commerces locaux. En 2018, plus de 600 usagers ont fait appel régulièrement aux services de l'abattoir.

- **Concilier développement avec gestion des risques et préservation de l'environnement**

Les investissements du Département dans l'aménagement des rivières visent à gérer au mieux l'espace disponible dans un territoire densément peuplé (plus de 400 hab/km² dans les fonds de vallée et la plaine). Ainsi, la préservation de corridors écologiques et de zones de mobilité pour le cours d'eau vise à atteindre le meilleur potentiel de biodiversité, tout en permettant le maintien d'une activité agricole viable, le développement des activités économiques et la protection des personnes et des biens. La forte implication du Département dans la gestion des risques naturels a permis la mise en place d'une importante cartographie de 245 km² des zones inondables qui ne sont plus constructibles.

Les 250 km de digues de protection contre les crues et les 10 barrages départementaux permettent aux entreprises de se développer en sécurité, ce qui rassure les investisseurs et permet de maintenir, voire de créer des emplois localement. Il en va de même des habitats qui sont sécurisés dans des zones clairement cartographiées dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Le Département a également mis en place un dispositif performant de surveillance et de prévision des crues pour anticiper les crues jusqu'à 10 jours en avance et permettre une meilleure gestion des crises. Ces prévisions sont dorénavant assurées par les Rivières de Haute-Alsace et restent accessibles à tous sur Internet pour que chacun puisse prendre les mesures utiles à la protection de ses proches et de ses biens.

- **Des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics**

Depuis plusieurs années, à l'occasion de la passation des marchés de travaux, de fournitures et de services, la mise en œuvre de critères environnementaux pour juger et sélectionner les meilleures offres des entreprises permet d'inciter et de favoriser le recours à des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Dans les documents de la consultation (règlement de la consultation, Cahier des clauses administratives particulières -CCAP- ou Cahier des clauses techniques particulières -CCTP-) il est demandé aux entreprises de remettre, à l'appui de leurs offres, un volet contractuel sur les mesures qu'elles s'engagent à mettre en œuvre lors de l'exécution des travaux. Les points sensibles du chantier sont identifiés et doivent faire l'objet de propositions de la part des entreprises avec possibilité de présenter des variantes.

Des clauses relatives à la provenance, à la qualité et à la prise en charge des matériaux et produits ont ainsi été mises en place dans les CCAP. La réutilisation et le recyclage des produits sont fortement encouragés. S'agissant de travaux dans les rivières ou aux abords, une clause relative à la protection de la nappe phréatique et de la rivière est introduite dans les CCAP.

Le Service de la Commande Publique insère aussi des dispositions particulières à l'achèvement du chantier, notamment s'agissant de la gestion des déchets de chantier, par le biais du Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets (SOGED) ou du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnemental (SOPAE). A titre d'exemple, les enfouissements sauvages, les incinérations sur site, le stockage de carburant et d'huile, la vidange ou l'entretien d'engins de chantier sur la zone de chantier ou dans des installations de chantiers sont interdits dans les cahiers des charges.

Les dispositions à caractère social (marchés réservés, marchés de qualification et d'insertion professionnelle, clause d'exécution ou critère de jugement) représentent un levier pour l'insertion des publics prioritaires à l'emploi. Ces clauses peuvent aujourd'hui être incluses dans la plupart des marchés du Département (travaux, services, fournitures, maîtrise d'œuvre), notamment grâce à l'assouplissement en matière de mise en œuvre de la clause d'insertion par l'activité économique.

Pour la première fois dans le Haut-Rhin, le Département, en tant que maître d'ouvrage, a innové en utilisant un marché de réhabilitation de Collège pour proposer des visites de chantiers, via des entreprises attributaires, au public prioritaire à l'emploi. Les métiers du BTP attirant de moins en moins de candidats, cette action a donc pour objectifs de sensibiliser à ces métiers porteurs et favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Courant 2018, une réunion d'information a été réalisée avec des partenaires (Réseau Commande Publique Alsace, DIRECCTE, URSIEA, facilitatrices du territoire, service insertion et développement local) à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). L'objectif de cette rencontre était d'encourager ces structures à répondre aux marchés publics, leur permettre de se développer en leur ouvrant de nouveaux débouchés et ainsi favoriser l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, notamment les bénéficiaires du RSA.

Enfin, les achats mutualisés à la fois au sein de la collectivité (pour plusieurs services) ainsi qu'avec d'autres collectivités sont favorisés. Des économies significatives ont été observées dans les marchés ayant fait l'objet de groupements de commandes. Un effort supplémentaire de mutualisation a été réalisé en 2017 puisqu'une convention cadre de groupement de commandes balayant un large éventail de prestations a été mise en place, en collaboration avec le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et les SDIS 67 et 68 (vêtements professionnels et EPI, radio numérique à la norme TETRA, fourniture énergies : gaz et électricité, maintenance informatique des collèges, cartes accréditatives, carburants en vrac, lubrifiants et produits dérivés du pétrole, fourniture sel hivernal, fourniture de bureau, papier reprographie, fioul,...). Cette convention permet de simplifier et accélérer la procédure à mettre en œuvre pour mutualiser les achats.

Bilan 2018 :

Durant le premier semestre 2018, 23 % des marchés de la collectivité supérieurs à 25 000€ HT contiennent des clauses environnementales (SOPAE, SOPAQ, SOSED, SOGED, performance en matière de protection environnementale, respect de la norme environnementale...), contre 19 % sur l'année 2017.

80 % des attributaires des marchés du Département sont des entreprises basées dans le Haut-Rhin, au premier semestre 2018. Les achats du Département sont donc principalement effectués dans son territoire d'intervention et permettent de participer activement au développement des circuits-courts.

La démarche de communication et d'accompagnement des services prescripteurs, concernant les dispositions sociales dans les marchés publics, a porté ses fruits, puisque en 3 ans, les marchés du Département ont permis de réaliser 35 916 heures d'insertion à destination des publics prioritaires à l'emploi (marchés réservés, clause d'insertion professionnelle principalement).

13 groupements de commandes entre collectivités (Conseil départemental du Bas-Rhin, Région, Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération) et avec d'autres structures (SDIS, Collèges, Maison des Adolescents) sont en cours. Une réflexion a lieu concernant la mutualisation de 9 autres types de prestation.

B. L'ACTION DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE AU REGARD DES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

B.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l'Énergie

• La Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) dans le patrimoine bâti

La MDE dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les grosses rénovations, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles. - Ainsi, ce sont environ 93 GWh de travaux ou projets de travaux qui ont été inscrits sur ce site pour des réalisations s'échelonnant jusqu'à fin 2018. Cette action a notamment permis de faire découvrir ce dispositif financier à de nombreuses collectivités, et à les inciter à poursuivre leurs actions de rénovation.

- Le diagnostic énergétique de 32 collèges, de 27 sites de l'administration départementale (essentiellement des bâtiments hébergeant les services sociaux) et de 9 centres routiers ont mis en lumière des pistes d'amélioration pour la poursuite des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine départemental.
- Lancement du Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges, dont la qualité énergétique a été retenu parmi les axes prioritaires. La mise en œuvre de ce plan est planifiée de 2018 à 2028.

Ainsi ont été lancés récemment :

- ✓ des travaux d'isolation des collèges
 - ✓ de DANEMARIE, de FORTSCHWIHR, de GUEBWILLER, de SAINT-AMARIN, de THANN Walch, de VOLGELSHEIM, de WINTZENHEIM, du centre médico-social de RIBEAUVILLE,
 - ✓ des rénovations des chaufferies des collèges d'ENSISHEIM, d'HEGENHEIM, de KINGERSHEIM, de MULHOUSE Kennedy et de SAINT AMARIN,
 - ✓ des remplacements des systèmes de régulation des collèges de MULHOUSE BOURTZWILLER, d'OTTMARSHEIM
- Pour rappel, la nouvelle médiathèque d'ALTKIRCH, inaugurée en juin 2016, répond au standard de la Réglementation Thermique BBC garantissant ainsi une efficacité énergétique du bâtiment.

• La maîtrise de l'énergie dans les déplacements du Conseil départemental

- Le Parc automobile :

Une partie de la flotte automobile du Département a fait l'objet, début 2017, d'un renouvellement avec une réduction de 10 % du nombre de véhicules (72 unités contre 79). Un nouveau marché, qui prendra effet fin 2018, induira l'arrivée de véhicules à la norme Euro 6 dont le nombre baisse de 22 unités, par rapport à celui des véhicules qu'il remplace. Il sera, également composé de 16 véhicules électriques de dernière génération sur lesquels l'autonomie augmente très sensiblement. Un renforcement des mutualisations a été mis en place par l'adoption d'un nouveau Règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service de la Collectivité, actif à compter du 1^{er} mai 2018. Une nouvelle baisse kilométrique globale a été constatée en 2018.

- La Médiathèque départementale :

Dans le cadre de sa mission en faveur du développement de la lecture publique, elle assure la diffusion des divers supports (livres, CD, DVD, ...) sur l'ensemble des territoires ruraux grâce aux Médiabus qui sillonnent les routes haut-rhinoises à longueur d'année.

La Médiathèque Départementale a organisé une deuxième vente des documents éliminés, permettant ainsi le recyclage de livres et de CD auprès des haut-rhinois. Ces documents servent aussi à enrichir la boîte à livres placée sur le parvis de l'hôtel du Département.

Depuis l'ouverture de la médiathèque départementale du Sundgau, la desserte en Médiabus du sud du département est assurée depuis ALTKIRCH et non plus depuis COLMAR, générant ainsi des économies substantielles en km parcourus.

- **Les plantations d'arbres**




Dans le cadre des GERPLAN, le Département soutient la création de vergers (47 créés – 1 901 fruitiers hautes tiges et 3 676 arbustes), leur préservation (22 opérations de plantation – 974 fruitiers et 536 arbustes), la plantation de haies (988 arbres et 9 496 arbustes), les commandes groupées de fruitiers et d'arbustes (29 opérations pour 6 419 fruitiers et 21 869 arbustes distribués). Il a également distribué gratuitement aux Haut-Rhinois 45 965 fruitiers hautes tiges et 12 500 arbustes dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine depuis 2001.

De même, environ 5 000 arbres ont été plantés en 2016 le long des rivières haut-rhinoises et le Département gère 17 500 arbres le long des routes départementales et 8 700 dans les collèges, ainsi que 800 km de ripisylve et 665 ha de forêts. Dans les forêts départementales, la régénération naturelle est systématiquement privilégiée.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Moyens logistiques des services départementaux				
Réduction de la surface des locaux Action 1.2.2	Les locaux occupés par les services départementaux présentent de grandes disparités dans les niveaux d'équipement liés à la date de la dernière réhabilitation, aux modalités d'accueil du public, aux surfaces disponibles ... Actuellement, environ 60 000 m ² sont chauffés soit 6 M€/an (nettoyage y compris).	Optimiser la surface des locaux occupés par nos services pour améliorer la qualité de service, réduire les impacts sur l'environnement et les coûts de fonctionnement.	Réalisation de plusieurs opérations ayant permis de densifier l'occupation de certains sites et d'en fermer d'autres.	☹️
Rationalisation des moyens d'impression Action 1.2.4	Aujourd'hui, 366 équipements d'impression sont connectés au réseau informatique dont 77 photocopieurs A3. Le parc d'impression est en grande partie sous maintenance en coût copie (comprenant la fourniture des consommables et le support) En 2017 : 575 équipements d'impression connectés au réseau informatique dont 88 photocopieurs.	Réduire l'impact environnemental des matériels d'impression mais également, avec le projet PRIM'VERT (Politique Responsable de l'Impression) visant l'optimisation de l'impression, mettre en œuvre un véritable système de pilotage et de gouvernance de l'impression.	projet PRIM'VERT : stabilisation du système de gouvernance et recherche d'action d'optimisation permanente par une adéquation : besoin, service, qualité, prix	😊

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Moyens logistiques des services départementaux				
Parc automobile et cycles Action 1.2.9	3,2 millions de km parcourus en 2016 en baisse constante. par le parc automobile départemental qui a été amélioré : baisse du nombre global de véhicules (8), intégration de 43 automobiles à motorisation essence performantes et de 16 véhicules électriques. parc de vélos	Rendre chaque kilomètre parcouru par le parc automobile plus performant en matière de pollution et de coût	Un nouveau marché, qui prendra effet fin 2018, induira l'arrivée de véhicules dont le nombre baisse de 22 unités, par rapport à celui des véhicules qu'il remplace. Il sera, également composé de 16 VE de dernière génération (plus d'autonomie). Plus de mutualisations mis en place par l'adoption d'un nouveau Règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service de la Collectivité, (mai 2018)	
Rationalisation des moyens d'instruction Action 1.2.12	Les dossiers de demande de subvention transmis chaque année par les structures d'enseignement adhérentes au Schéma Départemental étaient en « version papier » ; l'instruction de ces dossiers, qui comptent chacun de 8 à 12 pages, est lourde, longue et nécessite autant de travail de la part des directeurs qui les complètent de façon manuscrite que de l'agent du Département qui en assure le traitement	L'objectif étant de dématérialiser la gestion et l'instruction de ces subventions, un site collaboratif a été développé par le CD68 afin de permettre la collecte numérique des données nécessaires au calcul des subventions	Campagne de saisie ouverte aux écoles de musique chaque année du 15/10 au 15/12. Calcul automatique des subventions. Outil en cours d'évolution à partager entre écoles, CDMC et le Département	😊
Gestion des routes et pistes cyclables				
Enrobés tièdes pour les chaussées Action 1.4.2	L'usage d'enrobés bitumineux à chaud, mis en œuvre à des températures élevées (140 - 160° C), constitue la pratique la plus courante pour la réalisation de chaussées, que ce soit en aménagement neuf ou en entretien. Les enrobés tièdes (diminution de 20 à 40° C de la température de fabrication) offre de nombreux avantages.	Réduire la consommation énergétique de la production ; Limiter l'empreinte environnementale (GES) ; Améliorer les conditions d'usage sur les chantiers, tant pour les opérateurs que pour les riverains.	Les marchés d'entretien permettent de recourir, dès que cela est techniquement possible, à des enrobés tièdes. Potentiels chantiers à l'étude	😐
Réduction de l'éclairage hors agglomération Action 1.4.6	La consommation électrique, les frais d'abonnement et les coûts de maintenance liés à l'éclairage public des RD hors agglomération pèsent pour plus de 150 000 € sur le budget de fonctionnement. Une réflexion est engagée sur l'utilité de l'éclairage des voies et sur sa véritable plus-value en termes de sécurité routière.	Réduire de 75 % la consommation électrique liée à l'éclairage Réduire les coûts d'entretien des équipements routiers	<u>Démontage 2018</u> : 61 supports pour 69 luminaires	😊

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Performance énergétique des bâtiments départementaux				
Rénovation des immeubles départementaux Action 1.5.1	Les bâtiments occupés par les services départementaux ont été érigés à toutes les périodes. Ils comptent aussi bien des sites « historiques » que des collèges de type « industriel » ou quelques sites récents aux normes énergétiques les plus actuelles. Ils renferment divers gisements d'économie d'énergie à exploiter.	Optimiser les consommations de fluides et émissions de GES en agissant sur les caractéristiques des immeubles et de leurs équipements de chauffage et de climatisation. Dégager une priorisation des réhabilitations à mener appuyée sur des temps de retour sur investissement intéressants. Généraliser le suivi énergétique permanent de chaque bâtiment.	Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges	☹
Gestion énergétique des collèges Action 1.5.2	Les GES produits par les collèges comme leurs consommations énergétiques représentent près de 80 % de ceux de l'ensemble de la collectivité départementale, autres bâtiments et transports compris. Ces installations comme leur pilotage sont de plus en plus complexes. 18 collèges en télégestion	Optimisation du suivi des prestataires de maintenance des installations de chauffage froid et électrique Anticipation de la disparition des tarifs réglementés par la mise en place d'achats groupés pour l'approvisionnement en énergie	Lancement d'un groupe de travail « maintenance des collèges », dont un des axes sera l'optimisation de l'entretien des installations de chauffage-ventilation-sanitaire, avec pour objectif de produire des économies d'énergie.	☹
Performance énergétique des bâtiments départementaux				
Mutualisation des CEE Action 1.5.4	Les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) sont un dispositif qui vise à stimuler les opérations diffuses d'isolation des bâtiments et de recours aux énergies renouvelables. Le CD68 (qui a déjà valorisé 45 GWh soit 200 000 € sur la période 2006-2010) propose la mise en place d'un outil de mutualisation des CEE, ainsi qu'un comparateur internet de primes CEE.	Collecter et valoriser plus aisément les CEE du CD68 Mutualiser les CEE des collectivités haut-rhinoises Permettre aux particuliers et aux collectivités d'estimer la valeur de certaines opérations grâce au site comparateur de CEE	Mutualisation pour le CD68 et les collectivités haut-rhinoises depuis novembre 2015. Arrêt de l'abonnement Cdnergy en novembre 2016 suite à une chute drastique des cours de CEE. Suivi jusqu'à leur terme des dossiers enregistrés	☹
Production d'énergie en régie et sur propriétés départementales				
Microcentrales hydroélectriques sur les canaux et barrages Action 4.1	Le Canal du Rhône au Rhin déclassé et les barrages départementaux présentent un potentiel de production d'hydroélectricité à valoriser. Construction de 3 turbines en 2015.	Produire de l'hydroélectricité en régie à partir d'ouvrages départementaux existants et non exploités aujourd'hui à cette fin.	En 2017, 2 nouvelles microcentrales sont entrées en production et 2 de plus en 2018 en mars et en octobre . Une micro turbine est à l'étude pour Kruth Wildenstein.	☺

Production d'énergie en régie et sur propriétés départementales			
Installations photovoltaïques sur des bâtiments départementaux Action 4.2	Moins de 4 % des 38 450 m ² de toits départementaux sont équipés de panneaux photovoltaïques, soit 1 500 m ² , ce qui correspond à une puissance estimée à 6 MW et à une production électrique de 6 GWh/an (recette potentielle de 700 000 €/an). 6 bâtiments équipés, soit 1 498m ² de panneaux	Produire de l'énergie électrique solaire en régie	L'étude du potentiel d'équipement photovoltaïque de certains collèges devrait être relancée dans le cadre des efforts en matière de transition énergétique. 
Production d'énergie en régie et sur propriétés départementales			
Régie simple d'électricité Action 4.3	Obligation réglementaire de créer un budget annexe pour pouvoir vendre l'énergie produite en régie (panneaux photovoltaïque, turbines hydroélectriques, pompage turbinage...).	Permettre la vente à EDF de l'électricité produite en régie	Régie créée en 2014 sous forme de SPIC Investissement global de 799 471 € pour une production de 1 628 436 kw/h ; 
Fermes solaires sur des propriétés départementales Action 4.4	La collectivité dispose de surfaces (friches industrielles et toitures de bâtiments), qui peuvent convenir à l'installation de fermes solaires sur environ 25 ha.	Proposer de telles surfaces à des investisseurs pour l'installation de panneaux photovoltaïques	Appel à projet photovoltaïque en cours dans le cadre de la reconversion de la piste aérienne désaffectée de MUNCHHOUSE, propriété du CD68 Soutien proactif au projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Ecomusée travaux démarrés 

B.2. Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- **Une politique de maîtrise foncière au service de la biodiversité**

Au travers de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), le Département a acquis 1 502 ha de milieux naturels dont notamment 668 ha de forêts qui ont obtenu la certification « FSC » (Forest Stewardship Council) jusqu'en novembre 2016. Ce label international est une reconnaissance du caractère responsable et durable de la gestion de la forêt, sur le triple plan environnemental (respect de la biodiversité, etc.), social (droit des travailleurs forestiers, etc.) et économique (viabilité économique). Ces forêts sont également certifiées « Plan European Forest Conservation » (PEFC) ; le Département a adhéré au réseau PROSYLVA (promotion d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature). Les études et la rédaction du dossier pour le classement de 330 ha en Réserve Biologique Mixte (Réserve Biologique Intégrale et dirigée) des massifs forestiers du Seewand et de la Haute-Bers de la forêt départementale de la Doller, réalisées par l'ONF et l'ADAUHR pour la partie socio-économique, ont été finalisées.

La quasi-totalité des terrains (hors forêts) bénéficie d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs écologiques assignés, soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens, soit en régie. Des inventaires et des relevés scientifiques sont effectués régulièrement afin d'assurer un suivi fin de l'évolution de ces milieux remarquables ; en 2018, l'actualisation des plans de gestion a été lancée sur les sites de BISEL et AMMERSCHWIHR. Des travaux d'amélioration d'accès au site et d'information au public ont également été réalisés en 2018 au See d'URBES, à proximité de la maison de la nature du vieux canal à HIRTZLFELDEN et dans la forêt de DURMENACH. La poursuite de la valorisation des sites « Nature » propriétés du Département se poursuivra en 2019 sur le site de BISEL.

La poursuite en 2018 de la rédaction de la Stratégie Départementale des Espaces Naturels Sensibles initiée en 2016 permettra, pour les années à venir, de fixer les priorités d'intervention mais également de renforcer la valorisation autour des ENS du Département.

Le travail de prospection se poursuit avec les communes (notamment dans le cadre des GERPLAN) pour la définition de nouveaux périmètres de Zone de préemption ENS qui permettraient à terme d'augmenter la superficie des terrains à intérêt écologique bénéficiant d'une maîtrise foncière publique. En 2018, deux nouveaux périmètres ENS ont été mis en place sur les communes de RIEDISHEIM et SAINT-LOUIS. Pour 2019, des zones de préemption ENS pourraient voir le jour sur KEMBS et SENTHEIM notamment.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée depuis 2012 dans la révision de l'inventaire des zones humides remarquables départementales (AERU, 1996), étendu aux zones humides ordinaires. L'objectif est d'intégrer ces milieux naturels dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les documents d'urbanisme, afin de les prendre en compte dans les projets d'aménagement du territoire. Environ 11 000 ha de zones humides ont été inventoriés jusqu'à présent, dont environ la moitié a été cartographiée précisément sur le terrain via des relevés floristiques. Les bassins versants déjà inventoriés sont ceux de la Doller, de la Lauch, de la Fecht, de la Weiss, de la Thur partie amont, de la Liepvrette. En 2018, ces résultats sont en cours de validation dans les vallées de la Doller et de la Lauch. Les bassins versants de la Thur partie aval et de l'Ill partie amont font l'objet d'une prospection à pied sur 6 000 ha de zones humides potentielles. A terme tout le département sera inventorié.

Une stagiaire engagée en 2018 appuie l'agent en charge de l'inventaire des zones humides dans les prospections de terrain. L'objectif principal est la prospection des milieux ouverts et des boisements par l'étude de la flore entre avril et septembre 2018, dans les bassins versants de la Thur partie aval et de l'Ill partie amont. Un deuxième objectif est la réalisation d'une analyse de données de zones humides répertoriées les années précédentes afin d'obtenir un état des lieux de ces milieux. Les résultats des prospections, actuellement encore en cours d'exécutions, seront de cet ordre : vingt communes inventoriées, plus d'un millier de données faune et flore récoltées et plusieurs centaines de zones humides cartographiées.

- **Le patrimoine arboré**

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir et valoriser le patrimoine arboré haut-rhinois :

- guide des arbres remarquables : afin de mieux faire connaître et apprécier la richesse du patrimoine arboré du département, un inventaire -a été réalisé en interne. Une réédition de ce guide fortement enrichie a été publiée en fin 2011 et rencontre un franc succès en librairie. A ce jour plus de 3 000 exemplaires de cet ouvrage ont été vendus ;

- de nombreuses actions locales sont soutenues par le Département pour la conservation et la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN ;
- une gestion fine des 17 500 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales est également assurée de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi afin de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin. Un inventaire complémentaire a été réalisé pour les arbres plantés dans les échangeurs, carrefours et aires de repos des routes départementales recensant 2 700 sujets.

Pour la gestion des arbres le long des routes : celle-ci est basée sur un inventaire dans un Système d'Information Géographique (SIG) et sur un plan quinquennal (le prochain couvrira la période 2017-2021 organisant des programmes de surveillance sanitaire des arbres (1 000 arbres contrôlés chaque année en interne), de travaux d'entretien (pour un montant total de 100 000 € TTC/an), et de renouvellement (abattage et replantation). Une veille continue associe les agences routières territoriales et les agents départementaux spécialistes en patrimoine arboré pour assurer une réactivité optimale par rapport aux urgences (bris suite à des coups de vent, dépérissement subit d'arbres, ...).

Pour la gestion des arbres dans les collèges et autres propriétés départementales : chaque établissement ou site arboré est suivi régulièrement (contrôle sanitaire d'environ 1 000 arbres par an) permettant de programmer les travaux d'entretien. Une veille continue est également assurée en réseau, associant les gestionnaires des établissements, les agents départementaux chargés de la maintenance et ceux spécialisés en patrimoine arboré, pour traiter tous les cas urgents et veiller à la sécurité des usagers.

Concernant les arbres qui bordent les rives des cours d'eau (ripisylve) du Haut Rhin, le Département a mis en place un inventaire complet des cours d'eaux dont il assure la gestion en lien avec les Rivières de Haute-Alsace. Cet inventaire a été réalisé de 2009 à 2017 et est restitué sous la forme d'une base de données géographique consultable sur le site www.infogeo68.fr ; il sert d'état initial pour les plans de gestion des ripisylves mis en œuvre par les syndicats de rivières. L'Agence de l'Eau qui cofinance cet inventaire départemental soutient également la rédaction des plans de gestion élaborés par les Rivières de Haute-Alsace.

- **Les actions en faveur de la faune menacée**

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace ; ainsi une aide financière est apportée entre autres pour la sauvegarde du Grand Hamster (élevage), du Grand Tétrás (travaux sylvicoles pro-Tétrás, communication), de la Cistude d'Europe et des batraciens avec un dispositif de protection le long des RD qui comporte 20 km d'installation temporaire sur 24 sites, ainsi que 4 dispositifs permanents. Cette dernière action permet de sauver de l'écrasement entre 40 000 et 60 000 animaux chaque année.

Grâce à la prise en compte depuis 20 ans des besoins du Castor dans les aménagements de rivières, les plantations le long des cours d'eau et en zones humides, cette espèce qui avait disparu du Haut-Rhin est de nouveau largement présente sur tous nos cours d'eau et l'espèce, bien que classée « vulnérable » par l'UICN, est aujourd'hui stabilisée en Alsace.

Les efforts d'alevinage, ainsi que les travaux de génie hydraulique (passes à poissons) ont permis au Saumon atlantique de recoloniser certaines de nos rivières ; la première observation de saumon adulte remontant a été faite sur la Fecht en 2011, depuis les observations se multiplient. L'espèce reste cependant classée « en danger critique » du fait de la modestie de ses effectifs.

- **Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité**

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes. Un nouveau mode de fauchage a été mis en œuvre, d'abord sur deux tronçons routiers tests entre 2009 et 2010, puis étendu à l'ensemble des routes départementales haut-rhinoises en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été. La DRT intervient également en fauchant les accotements de 150 kilomètres d'itinéraires cyclables dont elle a la charge.

La deuxième passe de fauchage est effectuée en automne, permettant ainsi aux plantes de boucler leur cycle complet de végétation et de pouvoir se ressemer pour l'année suivante. Cette action permet la préservation et le développement de la flore, mais aussi de la faune, qui profite de ces espaces-refuges constitués par les zones fauchées tardivement. Elle valorise aussi les accotements routiers dans leur rôle de corridors biologiques.

La création de prairies fleuries dans les dépendances vertes routières constitue une solution complémentaire d'aménagement favorable à la biodiversité. Grâce à des essais réalisés entre 2009 et 2014 dans plusieurs échangeurs, la technique de leur mise en œuvre est maintenant bien maîtrisée. La mise en place de prairies fleuries est intégrée dorénavant dans l'aménagement des nouvelles infrastructures routières (ex. : RD 68 déviation d'ASPACH, échangeur RD 18 bis – A 35, carrefours-giratoires de la RD 83 dans le contournement Ouest de COLMAR). Ainsi, elles contribuent de manière effective à l'enrichissement de la flore des accotements routiers, à l'augmentation des habitats pour la microfaune et à l'extension des corridors biologiques.

- **Des outils de « communication environnementale »**

Afin de promouvoir et de contribuer à la protection de notre patrimoine, les services techniques des deux Départements alsaciens collaborent depuis 15 ans, pour la création et l'édition d'affiches et de plaquettes d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Les supports produits peuvent être de tout type : affiches, plaquettes, dépliants, cartes postales, CD Rom, sites Internet des collectivités, ...

Par ailleurs, les dernières réalisations spécifiques sont :

- La mise à jour de la page « arbres remarquables du Haut-Rhin » sur INFOGEO68 ;
- La mise en ligne des circuits pédestres et cyclotouristiques « arbres remarquables » (Jura Alsacien et Vignoble) lesquels seront complétés fin 2018 par des circuits en montagne ;
- La participation à des animations thématiques (DURMENACH, KAYSERSBERG) ;

- La réédition des plaquettes et affiches sur les gestes de prévention vis-à-vis des moustiques, document édités en français et en allemand mais épuisés en 2017 ;
- La mise en œuvre, pour la fin 2018, d'une signalétique spécifique « arbres remarquables » dans le Haut-Rhin (350 arbres signalés) ;
- L'organisation d'une exposition grand public sur les arbres remarquables à l'Hôtel du Département (octobre 2018) ;
- La mise en place d'un cadastre solaire.

L'ensemble des documents produits est présenté sur le site Internet du Département, ce qui permet d'en assurer une diffusion régulière et ciblée. L'accent est aujourd'hui mis sur les autres supports media : QRcodes, applications Smartphone...

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Gestion des routes et des pistes cyclables				
Aménagements routiers et cyclables limitant les GES Action 1.4.1	Réseau de RD d'environ 2 540 km, conçu et géré en régie ; objectifs : desserte adaptée des territoires et sécurité. Les travaux d'aménagement de ce réseau génèrent une part importante d'émissions de GES à diminuer par des choix de conception et de techniques appropriés.	Diminuer les émissions de GES et les prélèvements de ressources (foncier et matériaux) pour préserver l'environnement.	Mise en œuvre et premières utilisations d'éco-comparateurs à l'issue du déploiement de NEMO avec comme objectif en 2020 de généralisation de ces outils si le test est positif.	☹
Introduction d'agrégats dans les enrobés Action 1.4.3	Les enrobés bitumineux mis en œuvre jusqu'à une période récente sont constitués de matériaux issus exclusivement des ressources naturelles. La technique autorisant l'introduction d'agrégats (fraisas issus du chantier lui-même ou de chantiers précédents) est aujourd'hui maîtrisée et permet de réaliser des économies de matériaux.	Préserver les ressources naturelles en granulats et bitume Diminuer les émissions de GES par les économies réalisées sur les transports de matériaux	10% à 30% d'agrégats sont incorporés dans les enrobés.	☺
Optimiser la viabilité hivernale Action 1.4.5	Les nouveaux engins, logiciels et équipements intelligents permettent de mieux doser les quantités de sels de déneigement utilisées les jours où les conditions météorologiques le nécessitent. En outre, les tournées peuvent être adaptées à l'état précis des routes.	Préserver les ressources naturelles et notamment les sources d'eau potable Réduire les quantités de sels Limiter les consommations de carburant des engins		☺

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Gestion des routes et des pistes cyclables				
Fauchage différencié des bas-côtés des voiries Action 1.4.7	Réseau de RD d'environ 2 540 km et réseau cyclable de 150 km, avec comme objectifs une desserte fine des territoires et la sécurité des déplacements. L'activité de fauchage des dépendances est la première en temps passé.	Amender et optimiser les pratiques de fauchage pour les rendre plus compatibles avec la préservation et le développement de la flore et de la faune, tout en assurant la sécurité des usagers.	Bilan présenté en 2018 : il confirme les bons résultats, obtenus dès 2013. Le suivi des heures consacrées au fauchage (mécanique et manuel) sur plusieurs années confirme le gain de plus de 10 000 heures d'agents par rapport à 2010 ainsi qu'une diminution du recours aux prestataires privés Augmentation du nombre d'espèces par rapport à 2010, 67 à 135 % d'espèces végétales en plus selon les endroits	☺
Prairies naturelles dans certains échangeurs Action 1.4.8	Les dépendances vertes du réseau routier départemental (délaiés d'échangeurs, terre-pleins centraux de giratoire, aires de repos ...) représentent une importante surface en herbe, qui induit des tontes régulières. Il est possible de substituer la couverture végétale actuelle, constituée essentiellement de graminées, par des plantes prairiales (annuelles, bisannuelles et vivaces), dont le cycle végétal nécessite un entretien moindre : un seul fauchage par an.	Réduire les tontes, donc économiser de l'énergie et du temps Valoriser le paysage routier par des floraisons prairiales Augmenter la biodiversité de la flore et de la microfaune	9 sites depuis 2009 soit 10 000 m ² gérés en prairie.	☹
Préserver les ressources naturelles				
Ilots de sénescence dans les forêts départementales Action 3.1.4	Le carbone est au cœur des discussions internationales sur l'effet de serre et le changement climatique. Dans ce cadre, la forêt assure un rôle primordial en captant une partie du carbone atmosphérique.	La forêt permet un stockage de carbone important et à long terme sur une faible surface, aussi bien dans le sol que dans la biomasse. Les forêts âgées, (notamment sénescentes avec présence importante de bois mort), stockent plus de carbone que les forêts jeunes.	Classement en ENS de 59 ha de la forêt communale de DURMENACH pour la protection intégrale des mélèzes historiques. Dossiers à l'étude (Pulversheim, Haute-Bers)	☺
Réguler les débits des rivières				
Entretien et optimiser la gestion des barrages réservoirs Action 3.2.1	Les 10 barrages réservoirs départementaux situés dans les Vosges permettent de réduire l'intensité des crues en stockant la fonte des neiges et de soutenir le débit des rivières en fin de saison estivale.	Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie des barrages départementaux	Le projet de rénovation du parement amont du barrage de KRUTH WILDENSTEIN a fait l'objet d'un diagnostic et d'études sismiques en 2017. Il sera poursuivi dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre en 2019 pour des travaux envisagés en 2020.	☺

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Protéger les populations des risques d'inondation				
Améliorer la prévision des crues par la surveillance des ouvrages et la gestion de crise Action 3.3.2	Le Département assiste les syndicats de rivières pour la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations et fournit aux communes des informations sur l'évolution du débit des cours d'eau, pour leur permettre d'anticiper la manœuvre des ouvrages de régulation des crues et la protection des populations.	Offrir un outil d'aide à la décision plus performant aux communes et services de secours, les informant quelques jours à l'avance car le changement climatique se traduira par des événements extrêmes plus fréquents, ce qui impliquera un plus grand nombre de crues dans les années à venir.	De nouveaux tronçons de cours d'eau sont en cours de modélisation ont été modélisés (Vieux-Rhin, Rhin, Lertzbach). L'acquisition d'un drone aquatique pour la mesure des débits en rivière permettra à la DREAL-SPC de faire plus de jaugeage et ainsi d'améliorer la métrologie du débit des rivières qui sert de base à toutes les études.	

B.3. Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres

Le programme de formation spécifique à la démarche « Planètes 68 » initié en 2014 par la DRHCI va permettre au cours de l'année 2017, d'accompagner plus de 1 200 agents autour des thèmes suivants :

- Culture managériale (parcours de formation à destination des primo-encadrants ; coaching ; autres formations à la carte telles que manager des personnalités difficiles, accompagnement au changement...) ;
- Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) : supervision, groupes d'analyse de la pratique pour les secrétaires médico-sociales, formations « prévention des violences institutionnelles », formation préalable obligatoire des assistants et conseillers de prévention...
- Formations Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) ;
- Formations à l'entretien professionnel : pour les managers, les gestionnaires de collèges ainsi que les agents (les agents techniques des collèges via un réseau de référents et tous les agents d'exploitation) ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et Ateliers Plaisirs à la cantine : Atelier chefs et seconds de cuisine ;
- Transition écologique et énergies renouvelables, perfectionnement à l'identification des plantes menacées du Haut-Rhin...

Au total, ce sont ainsi plus de 1 900 journées de formation qui seront dispensées pour renforcer la culture commune autour de cette démarche par définition transverse à tous les services de la collectivité.

Le télétravail est applicable à la fonction publique depuis février 2016 (Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature), avec pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (réduction de la fatigue due aux transports) et à la modernisation des modes de travail (dématérialisation, autonomie, confiance). Le Département s'est engagé dans cette démarche.

B.4. Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Le Conseil départemental du Haut-Rhin fait montre d'une forte volonté de solidarité en s'investissant dans l'insertion professionnelle des jeunes au travers de l'accueil de stagiaires scolaires (au nombre de 160), de Contrats d'insertion – Emploi d'Avenir et Contrat unique d'insertion (au nombre de 28) ainsi que de contrats d'apprentissage (2). Le recrutement de contrats de service civique est en cours avec l'arrivée, le 17 septembre 2018, d'une jeune Allemande à la DEVI dans le cadre d'un programme particulier franco-allemand (VEFA).

B.5. Finalité 5 : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Département du Haut-Rhin, à travers notamment la démarche GERPLAN et la politique Massif Vosgien, soutient depuis les années 2000 toutes formes d'opérations favorisant les relations directes entre producteurs et consommateurs.

Cet appui concerne d'abord les agriculteurs afin qu'ils puissent développer individuellement ou collectivement la transformation et la commercialisation de leurs produits. A ce titre, le Département cofinance des projets de construction d'ateliers de transformation, de réalisation de magasins de producteurs, de création de sites Internet de mise en relation entre producteurs et consommateurs, d'acquisition de distributeurs automatiques de produits agricoles locaux, d'investissements nécessaires à la tenue de marchés paysans, AMAP, etc.

Parallèlement, des actions de promotion des filières courtes auprès du grand public et des agents de la collectivité ont été déployées.

Concernant le grand public : accompagnement des communautés de communes, des communes et des agriculteurs dans la réalisation de plaquettes recensant les producteurs en vente directe, dans la promotion des marchés paysans, AMAP, magasins collectifs, dans l'organisation d'animations spécifiques autour des circuits-courts et de la consommation responsable ; rédaction régulière d'articles dans le Haut-Rhin Magazine, journal départemental adressé à tous les Haut-Rhinois ; développement par le Département en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace du site www.maferme68.fr afin d'informer les habitants de l'offre locale.

Concernant les agents départementaux : articles dans Passerelle ; dégustation de produits locaux (pommes, miel) ; thématiques développés par les Lundi du Développement Durable, livraison sur leur lieu de travail de fruits et légumes bios locaux, de fromages de chèvre bios locaux et de viande provenant du Sundgau et de Thur/Doller.

Depuis 2010, l'effort de la collectivité s'est porté sur les collèges, dont le Département a la compétence. Plusieurs opérations concernant l'approvisionnement local de leur restauration scolaire sont lancées, comme :

- l'approvisionnement en viande directement auprès de l'abattoir départemental ;
- l'opération « Je mange local, c'est trop génial ! », testée depuis 2011 sur le secteur d'Ottmarsheim et étendue depuis début 2015 à tout le territoire haut-rhinois ; l'objectif est d'amener les collèges à élaborer le plus souvent possible des menus à base de produits locaux et donc à mettre en relation cuisiniers et producteurs, tout en y associant les collectivités locales. L'opération a évolué en 2017 en mettant dorénavant l'accent sur les produits bios locaux et devient « Je mange bio et local, c'est génial ! » ;

- des animations contre le gaspillage alimentaire menées lors des repas des collégiens ; l'ensemble des collèges dotés d'une demi-pension ont désormais suivi cette formation et signé une charte d'engagement. Une session de formation thématique est organisée chaque année ;
- depuis 2016, ApproAlsace, plateforme de mise en relation directe des producteurs avec les restaurateurs à l'échelle de l'Alsace, gérée par la chambre d'agriculture d'Alsace et fruit des expérimentations et collaborations évoquées ci-dessus fonctionne. Elle est ouverte à la restauration collective publique et commerciale (www.approalsace.fr).

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Actions en lien avec les territoires de Vie				
Sensibilisation à la consommation de produits issus de l'agriculture locale Action 2.1.5	La démarche GERPLAN vise à maintenir des paysages et un cadre de vie de qualité, ainsi qu'une agriculture de proximité viable économiquement. La vente directe de produits par les agriculteurs répond à ces objectifs, d'où son soutien, la recherche de débouchés et la sensibilisation menée auprès de différents publics.	Faire prendre conscience aux consommateurs de l'intérêt de manger local et développer ainsi le tissu économique afférent	3 opérations « Je mange local, c'est trop génial ! » menées sur l'année scolaire 2017-2018 35-8 collèges participants ; 13 000 collégiens ont profité du dispositif. Fonctionnement d'ApproAlsace pour approvisionner la restauration collective en produits locaux	😊
Transition énergétique dans les politiques départementales				
Sensibilisation de la collectivité aux éco-gestes Action 1.1.1	L'impact des activités de la collectivité sur l'environnement et le climat se mesure aussi par les coûts de fonctionnement courants (papier, téléphone...). L'attitude de chaque agent compte et le changement des comportements doit être encouragé.	Faire mieux connaître à chaque agent les incidences sur l'environnement, ainsi que sur les budgets de fonctionnement, de ses usages logistiques (téléphone, éclairage, impression, tri des déchets...) pour l'inciter à plus de responsabilité et de sobriété.	Co-organisation et nouvelle participation du CD68 à : • « Au boulot, j'y vais à vélo », juin 2018 Organisation : • la semaine de réduction des déchets (petits films réalisées- campagne Adopte un mug + concours) • groupe de travail anti gaspillage alimentaire dans les cantines (concours d'affiche anti gaspi dans les collèges) • projection de documentaires et de films dans le cadre des lundis du DD, organisation d'une semaine consacrée aux énergies renouvelables « ça turbine dans le Haut-Rhin » du 15 au 19/10/18 afin de sensibiliser le public à la sobriété énergétique.	😊

Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Transition énergétique dans les politiques départementales				
Formation adaptée des cadres Action 1.1.2	Le concept d'économie circulaire est encore récent. Cette approche constitue une réponse tant à la rarefaction des moyens qu'à l'utilisation des ressources locales (humaines, matériaux ...). La transversalité des approches et le partage des informations sont des facilitateurs évidents concourant à une telle approche.	Former de manière adaptée les cadres pour contribuer à l'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'élaboration des actions départementales, quels qu'en soient les champs (grands projets d'infrastructures, services à la population ...).	1 300 agents formés. Nouveaux thèmes de formation (intelligence émotionnelle, accompagnement au changement..)	😊
Achats éco-responsables et commande publique Action 1.1.3	La réglementation relative aux marchés publics impose aux acheteurs publics de prendre en compte les objectifs de développement durable dès la définition de leur besoin. Ainsi, outre le volet économique, les aspects sociaux et environnementaux doivent être pris en compte dans les achats du Département. Cela s'inscrit à la fois dans une démarche de préservation de l'environnement, ainsi que dans la continuité de la compétence en matière sociale du Conseil départemental notamment sur le volet insertion. Une mutualisation des achats plus efficace est systématiquement recherchée entre les services de la collectivité et avec d'autres structures via les groupements de commande.	Utilisation de la commande publique comme levier à l'insertion professionnelle des publics prioritaires à l'emploi Réduction des impacts environnementaux Baisse de coûts pour la collectivité	23% des marchés suivis par le SCP ont intégré au moins une clause environnementale. 18% des marchés suivis par le SCP ont intégré au moins une disposition sociale. Dématérialisation totale de la passation des marchés publics supérieurs à 25 000€ HT à partir du 1 ^{er} octobre 2018. Eco gestes au sein du SCP : diminution des impressions grâce à la dématérialisation de la chaîne d'achat. 13 groupements de commandes en cours. 80% des attributaires des marchés du Conseil départemental sont basés dans le Haut-Rhin.	😊
Suivi permanent du programme opérationnel Action 1.1.5	La démarche « Transition Energétique » se voulant transversale à l'ensemble des activités du CD68, un élu référent été désigné en 2018 qui sera assisté par un agent référent pour suivre la thématique développement durable, animer la thématique et entretenir la motivation de tous les intervenants.	Entretien de la dynamique de la démarche par un suivi régulier et en partageant les avancées	Nomination d'un élu référent Suivi proactif en interne d'actions dans le domaine des énergies renouvelables (éolien, méthanation, photo-voltaïque...) Intégration des objectifs de développement durable dans le cadre de la reconversion du territoire étant donné la fermeture prochaine de la centrale de Fessenheim (suivi des commissions, du COPIL, rédaction de compte-	😊

			rendu),organisation d'une semaine thématique sur la transition énergétique dans le Haut-Rhin.	
Action	Constat	Finalité	Bilan 2018	Etat
Transition énergétique dans les politiques départementales				
Comportement citoyen dans l'exercice professionnel relevant de la responsabilité de chaque agent Action 1.2.1	Les actions mises en œuvre pour optimiser la sobriété de la collectivité ne peuvent suffire à lutter contre certains comportements individuels. Des gains ne pourront être obtenus que par la responsabilisation de chaque agent et sa contribution à l'effort collectif.	Inciter chaque agent à sa propre responsabilité citoyenne Réduire l'impact environnemental des usages quotidiens Prévenir les dégradations du patrimoine départemental	Incitation à l'impression en recto-verso, Campagne de sensibilisation pour l'utilisation des mugs dans les nouvelles machines à café Appel à récupération des trombone	😊

Le Commissariat général au développement durable le rappelle dans son guide de 2016 pour réaliser le rapport sur la situation en matière de développement durable. Le but de ce travail est de "*mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable*". Celui-ci s'appuie sur cinq fondements qui sont : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humaines, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, et enfin des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'année 2018 constitue une étape résolue dans cette démarche qui nous engage tous.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT